FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 6 au 10 mars 2017. Envoi 1.

Edito de Brigitte PERROT.

Une journée particulière

La journée internationale de la femme est célébrée tous les 8 mars. C'est la date retenue parmi les 119 prévues par l'ONU, elle s'intercale entre celle du tennis – le 4 mars – et celle du Tibet– le 10 mars- qui elle même précède d'un jour celle de... la plomberie ! Voilà pour la petite histoire de cette grande cause qui, on l'espère n'aura plus bientôt à se prévaloir d'une journée pour être célébrée. Mais c'est ainsi : tous les 8 mars, les graphistes, les cinéastes, les politiques, les médias, les institutions, rivalisent d'imagination pour illustrer, proposer, expliquer, célébrer la femme sur un thème bien précis qui cette année est « *Les femmes dans un monde du travail en évolution : pour un monde 50-50 en 2030* ». En la matière, il reste beaucoup à faire parce que, à bien y regarder, il n'est pas un secteur où la femme ne se retrouve dans une situation d'inégalité, qu'il s'agisse de la politique, de la vie de famille, de la vie professionnelle ... il n' y a que dans le chômage où l'on arrive à une quasi égalité avec –selon le rapport de l'Observatoire des inégalités en France paru en 2016 - un taux de chômage de 10% pour les hommes pour 10,1% pour les femmes. Toujours selon l'Observatoire des inégalités, si hommes et femmes sont égaux devant le chômage, les femmes restent bien moins bien payées que les hommes et subissent et plus souvent un temps partiel subi. Ainsi, on peut lire*: « Tous temps de travail confondus, les femmes touchent au total un salaire 25,7 % moins élevé que celui des hommes ou, dit autrement, les hommes gagnent 34,6 % de plus que les femmes, selon les données 2012 du ministère du Travail. Pour des temps complets, les femmes touchent 16,3 % de moins. A poste et expérience équivalents, les femmes touchent 12,8 % de moins. »* Et plus on s'élève dans la hiérarchie des salaires, plus les écarts augmentent : « *En équivalent temps plein, les femmes cadres touchent en moyenne 26,3 % de moins que les hommes cadres. A l'inverse, l'écart le plus faible se trouve parmi les employés (9,3 %), une catégorie majoritairement féminisée».* Et si les écarts de salaire ont effectivement baissé depuis les années 50, depuis les années 90 cette dynamique se ralentit « *en partie parce que les femmes demeurent à l'écart des postes à responsabilités les mieux rémunérés, et qu'elles sont plus souvent employées dans des secteurs où les salaires sont bas tels que les services, le commerce ou l'aide à la personne par exemple* ».Quant au temps partiel, ce sont bien évidemment les femmes les premières impactées : *« Elles occupent plus souvent des emplois de mauvaise qualité à temps partiel, souvent subi, avec de moindres responsabilités. En 2015, 1,2 million de femmes salariées sont en situation de temps partiel subi, contre 471 800 hommes »* Et les femmes sont aussi beaucoup plus pauvres que les hommes : *«.En 2014, 8,4 % des femmes étaient en situation de pauvreté contre 7,7 % des hommes (au seuil à 50 % du revenu médian). Cette précarité est plus grande après 75 ans où près de deux fois plus de femmes que d'hommes sont pauvres. Cette situation s'explique par le fait que les femmes vivent plus longtemps et qu'elles ont moins souvent occupé une activité professionnelle rémunérée. Elles perçoivent des pensions en moyenne très inférieures à celles des hommes ».* Et ce sont les femmes de moins de 30 ans qui sont également plus nombreuses que les hommes à être confrontées à la précarité. Il s'agit essentiellement de mères célibataires cumulant faibles revenus, allocation de parents isolés ou un maigre salaire à temps partiel. Côté partage du travail domestique, les

habitudes n'ont guère évolué. Selon l'Observatoire, qu'elles disposent ou non d'un emploi, les femmes sont « toujours les *« championnes » du travail domestique, comparé aux hommes. Avec l'arrivée d'un enfant, ce partage inégal perdure, voire se creuse. En moyenne, les femmes consacrent 3h26 par jour aux tâches domestiques, en 2010 (dernière donnée disponible), contre 2h pour les hommes ».* Reste la sphère politique où l'on pourrait penser qu'hommes et femmes sont traités sur un pied d'égalité surtout depuis la loi de 2000 portant sur la parité. Il n'en est rien *: « seulement 26,9 % de femmes siègent à l'Assemblée nationale. Au rythme actuel de progression en nombre de sièges obtenus par les femmes, la parité devrait être atteinte... dans 25 ans. Au niveau local, seules trois femmes sont à la tête d'une des treize régions, alors qu'elles représentent près de la moitié des conseillers de ces instances. 16 % des maires sont des femmes alors que 40,3 % des conseillers municipaux le sont ».* A ce train, la journée internationale de la Femme a de beaux jours devant elle...

Brigitte PERROT

Acteurs Publics

Le ministère de l'Agriculture rejette tout scénario sur sa disparition

Suite à nos révélations, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt désavoue les premières réflexions d'un groupe de travail réfléchissant actuellement au devenir de la structure. Dans la majorité des scénarios avancés, un profond remaniement était envisagé jusqu'à la *"disparition"* même du ministère. Ces hypothèses *"n'ont pas vocation à être retenues"*, indique le ministère.

Les documents publiés mercredi 1er mars dans *Acteurs publics*, dévoilant des réflexions en cours sur l'évolution du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ont suscité l'émoi au sein de l'administration de Stéphane Le Foll, au point d'obliger le ministère à réagir.
Comme nous le relations, un groupe de travail de l'Observatoire des missions et métiers (ONM), dépendant du secrétariat général du ministère, est en train de réfléchir à l'avenir de celui-ci à l'horizon 2025. Trois des 4 scénarios avancés anticipent un profond remaniement du ministère, voire sa disparition

Étude sur la gestion des compétences

"Le secrétariat a demandé à l'observatoire des missions et métiers [...] une étude portant sur la gestion des compétences dans la filière technique au regard du renouvellement des générations", admet le ministère, qui n'avait pas répondu à nos sollicitations dans un premier temps.

Dans le cadre de cette étude, *"certains"* membres du groupe de travail ont *"souhaité mener une prospective à partir de scénarios extrêmes incluant l'évolution des structures administratives"*, poursuit-il. Présidé par un membre du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), ce groupe de réflexion associe, selon le ministère, des agents de *"toutes les structures du ministère et de ses opérateurs"*. *"Ces scenarii ne sont donc pas le produit des réflexions des hauts fonctionnaires du ministère"*, affirme-t-il.

Scénarios *"irréalistes"*

Maintien du champ d'action, disparition du ministère, éclatement interministériel ou transformation en un secrétariat *"indépendant"* : les scénarios avancés ont *"été proposés à titre d'hypothèses par certains participants mais n'ont à ce stade fait l'objet d'aucune validation, ni par le comité de pilotage, ni* a fortiori *par le secrétariat général"*, détaille le ministère. Et de renchérir en affirmant que ces hypothèses, jugées *"irréalistes"*, *"n'ont pas vocation à être retenues"*. Un désaveu donc.

Selon le ministère, les membres du groupe de travail ont poussé beaucoup plus loin que prévu les réflexions inscrites dans le cahier des charges de l'étude. Celle-ci consistait (initialement) à établir une cartographie, par fonction opérationnelle du ministère, des effectifs d'ici dix ans en décelant les missions en tension et à identifier les *"besoins de demain"* en matière de compétences au regard des évolutions technologiques attendues et des attentes de la société. *"L'enjeu ne porte donc pas du tout sur l'évolution des structures ou du ministère, qui n'a en fin de compte que peu d'impact sur le besoin de compétences"*, estime le ministère.

À en croire la réaction du ministère, l'étude, non soumise à la *"hiérarchie du secrétariat général"*, devrait être présentée aux organisations représentatives du personnel. Celles-ci n'ont, en effet, pas manqué de réagir aux réflexions du groupe de travail que nous avons révélées. Dans un communiqué, publié jeudi 2 mars, l'Union des syndicats FO du ministère et de ses établissements publics a notamment exprimé sa *"stupéfaction"* et sa *"totale opposition aux hypothèses envisagées"*.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 6 mars 2017

Présidentielle 2017 : décentralisation, stop ou encore ?

Acteurs publics publie cette semaine une enquête sur les principaux axes des programmes des prétendants à l'Élysée pour le secteur public. Premier volet : les propositions pour les collectivités locales. Après le big-bang territorial mené sous le quinquennat de François Hollande, les candidats de 2017 semblent préférer une décentralisation _a minima_.

Depuis les lois de décentralisation des années 1980, l'organisation territoriale n'a jamais autant été réformée que pendant le quinquennat du Président sortant, François Hollande. La France a vu fondre le nombre de ses régions, les intercommunalités se sont agrandies, les métropoles se sont multipliées, le tableau de répartition des compétences a été profondément remanié au bénéfice notamment des conseils régionaux et intercommunaux et quelquefois au détriment des départements. Les cinq prochaines années verront-elles écrire une nouvelle page de décentralisation ? Pas si sûr…

- **Un "grand soir" sans lendemain ?**

35 885 communes, 1 266 établissements publics de coopération intercommunale, 101 départements et 18 régions. La République française n'a jamais été aussi décentralisée qu'aujourd'hui. Mais après le chantier engagé par François Hollande ces cinq dernières années, peut-on encore imaginer un "grand soir" pour les collectivités et le mille-feuille territorial ?

À la lecture des programmes des candidats à l'élection présidentielle, il apparaît que chacun est peu ou prou déterminé à revenir sur l'architecture territoriale issue du quinquennat socialiste et réformée notamment par la loi de regroupement des régions au 1er janvier 2016 et celle de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Deux candidats à l'Élysée ont même fait de ces textes l'un de leurs chevaux de bataille. L'ancien Premier ministre et candidat de la droite et du centre, François Fillon, pour qui la nouvelle carte régionale s'est faite *"sans concertation, sans*

réflexion prospective et sans véritable projet territorial" souhaite, en effet, s'interroger sur *"l'opportunité d'abroger ces lois"*. Un constat partagé par le candidat d'extrême gauche de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, qui entend même s'attaquer à la loi de 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam). Et ce dans le but de *"refonder l'organisation territoriale au plus près des citoyens et en visant l'égalité territoriale"*, souligne son équipe de campagne.

Mais quid de l'architecture territoriale souhaitée par les prétendants au poste de président de la République ? Au grand bonheur des associations d'élus locaux, tous ne rêvent pas d'un "chamboule-tout" et de grands coups de hachoir dans le mille-feuille territorial, exception faite de la candidate du Front national, Marine Le Pen, qui prône tout bonnement la suppression de l'échelon régional. Quant au candidat du Parti socialiste, Benoît Hamon, celui-ci n'a pas encore formulé de propositions sur le sujet des collectivités.

"Je laisserai les évolutions émaner des initiatives locales, et se faire au cas par cas, dans la souplesse, au lieu des changements à marche forcée des dernières années, imposés de Paris", annonce de son côté François Fillon, en promettant notamment des fusions de départements et des rapprochements de communes *"encouragés et facilités"*. L'occasion pour celui qui se présentait comme *"le plus local des candidats"* à la primaire de la droite de prendre en marche le train des communes nouvelles, dont la dynamique semble bel et bien enclenchée ? *"C'est un exemple particulièrement intéressant et le type d'évolution que j'envisage de soutenir"*, précise-t-il alors que le nombre de communes nouvelles ne cesse d'augmenter. Selon l'Association des maires de France (AMF), 577 communes nouvelles ont été créées depuis la promulgation, en mars 2015, d'une loi facilitant leur création et prévoyant une incitation financière à cette dernière. Un levier non négligeable, à l'heure de la baisse des concours de l'État aux collectivités, que les communes avides de regroupement n'ont pas eu de mal à actionner, bien au contraire.

- **Communes un jour, communes toujours**

Longtemps présagée et encore redoutée, la "fin" de la commune ne semble pas inscrite à l'ordre du jour des programmes présidentiels de 2017. Bien au contraire. Certains candidats à la Présidence souhaitent tout bonnement redorer le blason communal vis-à-vis des intercommunalités, élargies et renforcées depuis le 1er janvier 2017. De quoi satisfaire les élus locaux et, en particulier, l'Association des maires de France – présidée par le sénateur-maire de Troyes (Aube), François Baroin – qui dans sa charte *"pour l'avenir des communes et des intercommunalités"*, s'était inquiétée d'un *"risque de supracommunalisme avec l'émergence d'une technostructure territoriale"*.

"L'architecture s'appuiera d'abord et avant tout sur les communes et les départements, promet-on dans l'équipe de Jean-Luc Mélenchon. *De ce fait, nous sommes défavorables au développement des métropoles et à la concentration du pouvoir en leur sein, notamment du fait du caractère oligarchique et adémocratique de leur fonctionnement."* Même son de cloche du côté de la candidate frontiste, Marine Le Pen qui, certes, n'entend pas *"abolir"* les intercommunalités, mais *"mettre*

fin" à la *"coûteuse superposition actuelle des communautés de communes ou d'agglomération avec les communes",* souligne Jean Messiha, le coordinateur de son projet présidentiel.

Sensible aussi bien lors de l'élaboration des nouveaux schémas intercommunaux qu'aujourd'hui encore dans la constitution des conseils communautaires, la question de l'articulation entre les communes et les intercommunalités est posée par le député LR François Fillon. *"La création des intercommunalités ne s'est pas suffisamment accompagnée d'une plus grande intégration au sein des territoires, alors que c'était là leur première finalité",* justifie-t-il. L'occasion pour l'ancien Premier ministre d'appeler à la souplesse dans la constitution des intercommunalités et à l'abrogation du seuil minimal de population nécessaire à leur création, soit 15 000 habitants, comme le prévoit la loi NOTRe.

- **Le flou dans la répartition des compétences**

Au jeu de la répartition des compétences entre les collectivités, certains candidats à l'élection présidentielle s'essayent à des ajustements. À croire que les débats parlementaires à l'occasion de la loi NOTRe et les critiques de quelques associations d'élus dépourvues de compétences en auraient refroidi quelques-uns. Critique à l'égard de la *"lamentable réforme territoriale"* de ce quinquennat, François Fillon espère ainsi *"avancer sur la voie de la clarification"* et *"mettre un terme à des complexités contre-productives pour les administrations comme pour les administrés". "Le principal problème réside aujourd'hui dans le fait que le l'État exerce encore des compétences résiduelles dans certaines politiques, dont tout le monde gagnerait à ce qu'il se désengage,* souligne le candidat LR, *mais cette rationalisation ne nécessite pas forcément de texte législatif."*

Sans esquisser de tableau de répartition des compétences entre les échelons, le candidat Jean-Luc Mélenchon propose, pour sa part, *"d'inverser la logique des métropoles, des mégarégions et de la compétition des territoires".* Le tout dans le but, notamment, de *"défendre et de reconstruire le maillage des transports et des services publics sur tout le territoire, dans les départements ruraux et les quartiers populaires",* précise son projet. Une architecture assez indécise qui, à en croire l'équipe de campagne du candidat de La France insoumise, s'appuiera en premier lieu sur les communes et les départements. Depuis l'adoption de la loi NOTRe et à l'inverse des conseils municipaux, les conseils départementaux ne bénéficient plus – au grand regret de l'Assemblée des départements de France (ADF) – d'une clause générale de compétence. Au jeu de la répartition des pouvoirs, l'optique du candidat d'En Marche, Emmanuel Macron, est toute autre, celui-ci souhaitant confier aux métropoles les compétences des conseils départementaux où elles se situent.

Un seul programme prône réellement un bouleversement des portefeuilles entre collectivités, à savoir celui de Marine Le Pen. Après avoir supprimé *in extenso* les conseils régionaux, la candidate du Front national s'engage en effet à transférer leurs compétences *"à l'État ou aux départements".*

- **Entre contribution à l'effort public et conditionnement des moyens**

Chacun le sait, l'argent reste le nerf de la guerre pour les collectivités territoriales. Et le quinquennat qui s'achève, marqué par la baisse drastique des concours de l'État, n'a eu de cesse de porter ce proverbe aux oreilles des élus locaux. Dépourvues de près de 10 milliards d'euros de dotations, les collectivités et leurs associations représentatives n'ont pas manqué de critiquer ce montant et la poursuite de leur contribution à la réduction des dépenses publiques. Mais les candidats à cette élection présidentielle seront-ils plus sensibles aux appels des échelons locaux ?

"Nous sortirons de la politique d'austérité menée par les gouvernements Fillon et Valls pour redonner aux collectivités territoriales la capacité d'investir et de développer des services publics locaux de qualité", promet sans s'épancher Jean-Luc Mélenchon. L'optique est tout autre du côté de François Fillon et de l'ancien ministre de l'Économie et candidat d'En marche !, Emmanuel Macron, qui tous les deux souhaitent une nouvelle fois faire contribuer les collectivités à la réduction des dépenses publiques. Dans son cadrage financier prévoyant 100 milliards d'euros d'économies et la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy espère *"inciter les collectivités à réduire leurs effectifs"*. Et ce, notamment, en actionnant le levier de la carotte budgétaire. *"Chaque collectivité fera comme elle le souhaitera mais plusieurs pistes sont étudiées, comme par exemple la possibilité de donner un caractère incitatif aux dotations que verse l'État aux collectivités"*, affirme Éric Woerth, le député-maire LR de Chantilly (Oise), en charge du projet présidentiel de François Fillon.

L'ex-locataire de Bercy Emmanuel Macron ambitionne quant à lui de réaliser 60 milliards d'euros d'économies sur cinq ans, dont près de 10 milliards au sein des collectivités. *"Je veux nouer avec elles un pacte sur cinq ans, dans lequel je contractualiserai une baisse de 10 milliards de leurs dépenses"*, avance-t-il sans en préciser les tenants et aboutissants dudit contrat. En tout cas, le levier de la baisse des dotations ne sera pas actionné pour y parvenir, promet le candidat du mouvement En marche !, qui entend rompre avec cette *"méthode de régulation budgétaire trop centralisatrice"*.

La réduction de leurs dépenses *"sera à leur main,* argumente-t-il. *Aujourd'hui, quand l'État décide d'augmenter le salaire des fonctionnaires, les collectivités n'ont pas leur mot à dire. Ce sera à elles de décider désormais pour leurs agents"*. Une annonce qui devrait ravir nombre d'élus locaux, ces derniers ayant vivement critiqué l'impact de la revalorisation du point d'indice de 1,2 % (0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017) sur leurs dépenses. Quant à la proposition du candidat d'exonérer 80 % des Français de la taxe d'habitation, l'enthousiasme n'est en revanche pas de mise. Jugée *"démagogique"* par l'Association des maires de France (AMF), cette suppression priverait, à en croire l'association, le bloc communal de 10 milliards d'euros de recettes. Face aux attaques des élus locaux, l'ancien ministre de l'Économie a affirmé que les ressources actuelles *"seront préservées"* et que *"l'État paiera la taxe d'habitation à la place des ménages à l'euro près"*.

- **Les relations entre collectivités et État déconcentré, parent pauvre des programmes**

Le rêve de certaines associations d'élus locaux de voir émerger sur les territoires une véritable coopération avec l'État déconcentré va-t-il enfin prendre corps au cours du prochain quinquennat ? À lire les programmes des candidats à l'Élysée, le renforcement de la coopération avec les services déconcentrés semble plutôt repoussé aux calendes grecques.

Pourtant, les collectivités ne manquent pas d'ambition sur le sujet et déplorent une association *"insuffisante"* aux réformes des services déconcentrés, comme l'a révélé un rapport du Sénat en décembre 2016. *"Les collectivités ont besoin d'un État capable de simplifier la complexité de son organisation, de maintenir une présence dans les territoires et de mieux s'inscrire dans une logique de coconstruction"*, soulignait le document réalisé au nom de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 6 mars 2017

Le programme Sirhen de l'éducation nationale n'en finit pas d'inquiéter la Cour des comptes

Dans un référé publié le 6 mars, la Rue Cambon prévient le ministère de l'Éducation nationale que son programme de rénovation des systèmes d'information ne saurait être poursuivi sans un certain nombre de prérequis. Car de gros défis sont à venir : intégrer au nouveau système les 800 000 enseignants et préparer l'application du protocole salarial PPCR.

Le pire serait-il encore à venir pour Sirhen, le système d'information et de gestion des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ? La Cour des comptes s'en inquiète, dans un référé publié le 6 mars.
Alors que s'ouvre *"la phase critique"* du déploiement du programme, *"il est essentiel que le ministère se prémunisse contre toute dégradation de la qualité de son pilotage opérationnel et stratégique qu'il convient de maintenir à un très haut niveau"*, prévient Didier Migaud, le Premier président de la Cour, à l'adresse de la ministre Najat Vallaud-Belkacem.

Échéance initialement fixée à 2012

L'histoire de Sirhen a démarré en 2007 *"sans cadrage technique et financier précis"*, rappelle le référé, avec un coût arrêté à 60 millions d'euros en 2008, l'échéance du déploiement complet étant fixée, à l'époque, à l'année 2012. S'ensuivit *"une dérive continue des délais et des coûts, en raison d'une complexité sous-estimée et d'un pilotage gravement défaillant"*.

Bilan : un quintuplement du coût, passé de 60 millions à 286 millions d'euros, un étirement du calendrier global jusqu'en 2023 et enfin, un blocage du programme, le prestataire de réalisation ne parvenant pas à livrer une version de l'outil d'une qualité apte à la prise en charge des premiers agents, relate la Cour.

Défi majeur : intégrer 800 000 enseignants

En janvier 2016, 14 000 personnels de direction étaient pris en charge par Sirhen, en plus des 4 000 personnels d'inspection ayant basculé dans le programme un an plus tôt. Mais l'enjeu principal est à venir : *"Le défi majeur du projet pour les prochaines années réside dans la prise en charge de groupes de population beaucoup plus importants,* alerte le référé, *en particulier les 341 000 enseignants du premier degré public et les 396 000 enseignants du second degré public."*

Or de fortes incertitudes demeurent encore à l'heure actuelle. Certes, le ministère s'est engagé dans *"une refondation"* du programme, dont les conclusions, formalisées en août 2016, prévoient une enveloppe financière contraignante

désormais fixée à 323,3 millions d'euros, pour les seuls coûts externalisés (hors maintien en condition opérationnelle de Sirhen) et le respect d'un calendrier à l'horizon 2020. Mais, estime Didier Migaud, *"ce cap nécessite une révision en profondeur des paramètres du programme, notamment en matière de spécification, de développement et de déploiement de l'outil, mais aussi de pilotage stratégique et opérationnel"*.

"En rupture avec sa culture et ses habitudes", l'éducation nationale avait en effet choisi d'externaliser une partie majeure de la conduite de projet, confiant à des prestataires les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception, réalisation, intégration et maintenance applicative et enfin de tierce recette applicative, détaille le référé. *"Parallèlement, le ministère a mis en place une équipe interne trop réduite et n'a pas établi un dispositif solide et transversal de suivi"*, pointe la Cour des comptes.

Conforter le pilotage stratégique

Aujourd'hui, *"la faible traçabilité du processus décisionnel rend difficile l'identification des responsabilités"*, poursuit la Cour, qui pointe tout de même sans ambages *"le défaut d'implication du secrétariat général du ministère [qui] n'a pas permis une prise de conscience suffisamment précoce de cette situation très difficile"*. En cause : l'implication très inégale des maîtrises d'ouvrage stratégiques, les insuffisances des moyens de la maîtrise d'œuvre et la faiblesse de la direction de projet, qui n'ont fait qu'accroître *"la dépendance du ministère aux prestataires extérieurs"*.

Aussi *"Sirhen ne saurait être poursuivi sans qu'un certain nombre de prérequis soient assurés"*, affirme la Cour, qui recommande de *"tenir les trois composantes du triangle coûts-qualité-délais"* en confortant d'abord le pilotage stratégique du projet (traçabilité du processus décisionnel ; implication des maîtrises d'ouvrages stratégiques, qui doivent être coresponsables de la réussite du programme).

Le ministère doit ensuite *"recentrer le programme sur ses fonctions socles (gestion des moyens/gestion individuelles et collectives/paie) et sur l'outillage décisionnel"* et enfin *"renforcer et documenter le suivi financier du programme, par un budget consolidé intégrant les dépenses externalisées, les coûts internes et le maintien opérationnel des anciennes applications"*.

Avis favorable de la Dinsic

Bonne élève, Najat Vallaud-Belkacem indique dans sa réponse, parvenue à la Cour le 17 février, que *"l'action engagée par le ministère dans le cadre de la refondation de Sirhen s'inscrit pleinement dans le sens des recommandations de la Cour"*.

Rappelant l'avis favorable à la poursuite du programme délivré par la direction interministérielle du numérique et du système d'information de l'État (Dinsic) en septembre 2016, la ministre assure que le renforcement du pilotage stratégique passera *"notamment par une responsabilisation accrue des directions métiers, maîtrises d'ouvrage stratégiques, dans le pilotage global du programme"*, comme préconisé par la Cour. Elle en veut pour preuve *"l'allocation de renforts d'emplois à*

hauteur de 60 équivalents temps plein (ETP) [dédiés au programme] sur les années 2016-2017, dont 20 ETP pour la DGRH".

En outre, la ministre a procédé à une *"réorganisation"* de la direction de programme qui vise à rassembler dans une même structure, placée sous la responsabilité du directeur du numérique pour l'éducation (DNE), les ressources dédiées à la maintenance du système d'information RH existant et celles consacrées à la construction de la nouvelle solution *"de manière à tirer le meilleur parti de gains de mutualisation"* et *"à faciliter la transition entre les deux systèmes".*

Premier bug sur le protocole PPCR

"Ce renfort de la qualité et de la robustesse" de Sirhen permet de *"garantir la capacité à prendre en charge des populations plus importantes, en particulier les enseignants"*, conclut Najat Vallaud-Belkacem.

Une exigence qui *"apparaît d'autant plus importante que la bonne mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) soumettra sur plusieurs années notre SIRH à de très fortes contraintes d'adaptation, dans des délais très serrés, qui devront être prises en compte dans la nouvelle trajectoire".*

Sans que Sirhen ait été officiellement incriminé, l'entrée de l'éducation nationale dans le protocole PPCR en janvier 2017 s'est pourtant déjà soldée par un premier bug : les dernières revalorisations salariales ne seront effectives qu'au mois de mars, du fait de la "*grande complexité"* de mise en œuvre du protocole.

Soazig Le Nevé

Acteurs Publics du 7/02/2017

Exclusif : la réforme du secrétariat général du ministère de la Justice retardée

Le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, a repoussé l'examen de deux textes – *qu'Acteurs publics* dévoile – renforçant les compétences de son secrétariat général. Ceux-ci prévoient notamment d'accroître ses capacités en matière de ressources humaines, de politique immobilière ou de gestion des achats… quelquefois au détriment des directions d'administration.

La réforme du secrétariat général du ministère de la Justice aura-t-elle lieu avant l'élection présidentielle ? Le projet qui prévoit sa réorganisation et le renforcement de ses compétences (ressources humaines, services achats, immobilier, modernisation) passe mal en interne. Initialement prévu lors du comité technique interministériel (CTM) du 10 mars, l'examen de deux textes modifiant l'organisation du secrétariat général, qu'*Acteurs publics* s'est procurés, vient d'être retardé par le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas.
Dans une lettre adressée aux syndicats du personnel et des magistrats et datée du 6 mars le garde des Sceaux annonce que le projet de réforme du secrétariat général de son ministère fera finalement l'objet d'une nouvelle présentation en CTM et non d'un examen en tant que tel, repoussant donc l'examen *sine die*. Mais, prévient Jean-Jacques Urvoas, *"je désire mener à bien cette ambition au cours du printemps 2017"*. Donc avant l'élection présidentielle…

Revendication syndicale

Le ministre de la Justice répond ainsi aux attentes des organisations syndicales qui, dans un courrier daté du 27 février, avaient sollicité le retrait de ces textes – un projet de décret et un projet d'arrêté – en raison de la *"précipitation"* avec laquelle ceux-ci leur avaient été soumis. Mais aussi de l'*"importance"* et des *"incidences"* de la réforme prévue, *"tant sur le plan de l'organisation du ministère que pour les personnels"*. Sollicité par *Acteurs publics* pour plus de précisions sur l'état du projet, le ministère de la Justice renvoie aux termes du courrier du garde des Sceaux.

Sur le fond, les textes en discussion et renforcent les compétences du secrétariat général de la Place Vendôme afin de *"lui donner les moyens de conduire les projets transversaux au sein du ministère"*, souligne Jean-Jacques Urvoas dans son courrier aux représentants du personnel. *"Notre ministère est sous-administré,* ajoute-t-il. *Loin de bureaucratiser cet échelon, la réforme permettra au secrétariat général d'amplifier les réformes structurelles que j'ai souhaité conduire et d'optimiser l'utilisation de notre budget."*

Montée en puissance

Telle qu'inscrite dans le projet d'arrêté du ministère, la nouvelle organisation prévoit d'éclater le service "Synthèse, stratégie et performance" du secrétariat général en deux structures distinctes : le service des ressources humaines et celui des finances et des achats.

Côté RH, la réforme anticipe ainsi une *"montée en puissance"* du secrétariat général sur chaque fonction (statuts, dialogue social, recrutement et formation...). Le secrétariat général (SG) devrait ainsi devenir l'interlocuteur privilégié de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour coordonner l'élaboration des textes statutaires, indiciaires et indemnitaires des personnels soumis à des règles propres du ministère (hormis pour les magistrats). Ceci permettra de participer *"dès les phases de conception"* au processus d'élaboration des textes et *"pas seulement"* au moment où il revient au SG de saisir la DGAFP, après proposition des directions du ministère.

Tutelle sur les fonctions "achats" et "immobilier"

La mise en place du service des finances et des achats permettra, quant à elle, d'*"accroître"* les capacités du secrétariat général. Avant d'être transmis au visa du contrôleur budgétaire et comptable du ministère (CBCM), les actes de gestion *"les plus importants"* seront préalablement soumis au SG *"pour qu'il soit en mesure de s'assurer de leur soutenabilité et de leur cohérence avec les orientations ministérielles"*. Le périmètre des achats pour lequel les marchés sont passés par le secrétariat général s'élargit lui aussi *"pour ne laisser aux directions que les achats très spécifiques à leur métier"*.

Le service "Support et moyens" du secrétariat général voit également ses compétences ramifiées. En ce qui concerne la politique immobilière du ministère, toutes les opérations d'investissement, à l'exception de l'immobilier pénitentiaire, sont confiées au secrétariat général. Ce transfert de compétences en matière de politique et de gestion, qui prendrait effet le 1er janvier 2018, concerne notamment les opérations d'investissements réalisées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), à laquelle le secrétariat général apportait initialement son assistance.

Promotion de la modernisation

Un service de l'expertise et de la modernisation est également créé au sein du secrétariat général. Comme le précise le rapport de présentation du projet d'arrêté, ce service *"donne une cohérence à l'exercice des missions liées à la modernisation et la réforme du ministère"* et permet d'incarner *"réellement"* au sein du SG une *"fonction modernisation"*.

Cette fonction est aujourd'hui *"à peine gréée et excessivement dispersée"*, soulignent les services du ministère de la Justice, citant notamment l'éparpillement entre un chargé de mission MAP (modernisation de l'action publique) ici et une direction du projet dématérialisation là.

L'appui de l'inspection des Finances

Dans un rapport de janvier dernier consacré aux dépenses de fonctionnement des juridictions, l'inspection générale des Finances (IGF) estimait que de *"vraies"* marges de manœuvre budgétaires existaient et plaidait notamment pour un renforcement du rôle du secrétariat général du ministère de la Justice. Et ce notamment dans le cadre du pilotage ou de la gestion budgétaire du ministère.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 7/02/2017

Présidentielle 2017 : la fonction publique, à l'aube d'une révolution ?

Acteurs publics publie cette semaine une enquête sur les principaux axes des programmes des prétendants à l'Élysée pour le secteur public. Deuxième volet : les propositions pour la fonction publique. Propulsée sur le devant de la scène à l'occasion de la campagne de François Fillon pour la primaire de la droite et du centre, la réforme du secteur public occupe aussi une place importante dans le programme de l'ex-ministre de l'Économie Emmanuel Macron.

Le fonctionnaire, sujet à débat… mais assez consensuel

"Je suis l'ennemi de la bureaucratie, mais je ne suis pas celui des fonctionnaires ! Il y a peu de tâches aussi nobles que celles du professeur, de l'infirmière, du magistrat, du soldat, du policier." En ce 29 janvier, une ode aux fonctionnaires résonne porte de la Villette, à Paris. Elle est prononcée par un François Fillon désireux de rééquilibrer sa communication et de ne pas se laisser enfermer dans un positionnement antifonctionnaires dans lequel son credo pouvait l'entraîner. La sortie résume bien l'état d'esprit ambiant. Si la figure du fonctionnaire reste contrastée dans l'opinion, nourrie par les clichés et axée autour d'un statut que la crise économique et sociale de 2008 a rendu par ricochet encore plus protecteur, aucun des candidats à l'Élysée n'a développé de discours politique de remise en cause de ce modèle. Bien au contraire. *"Dans un monde plein de turbulences, dans un pays qui doute de lui-même, il faut que la fonction publique soit le fer de lance de la protection des Français et du redressement de la nation"*, dit même Jean Messiha, énarque et coordinateur du projet présidentiel de Marine Le Pen, laquelle a progressivement pris le contre-pied idéologique de son père sur ce thème.

Les mots et les expressions varient selon les candidats, mais tous légitiment chacun à leur manière la place des fonctionnaires au sein de la puissance publique. Des fonctionnaires dont chacun a pu mesurer le rôle déterminant durant les deux dernières années, marquées par les attentats. *"Il existe un problème autour de leur image,* estime l'universitaire Nicolas Matyjasik, coordinateur du programme présidentiel de Benoît Hamon. *Le fonctionnaire bashing nous agace. Derrière, il y a des métiers, des gens qui ont des convictions." "S'il y avait moins de fonctionnaires, tous ces services seraient assumés par le privé et cela coûterait plus cher,* prolonge Alexis Corbière, porte-parole de Jean-Luc Mélenchon, qui ne pense pas que le privé ferait mieux. *Nous avons besoin d'un État fort redistributeur. L'impôt privé coûterait beaucoup plus cher."*

Le maintien du statut, une quasi-unanimité (de façade)

Vive le statut de la fonction publique ! C'est le mot d'ordre de plusieurs candidats à la présidentielle. *"Le statut de la fonction publique a toute sa place dans la France d'aujourd'hui !* juge Jean Messiha, coordinateur du projet présidentiel du FN. *Il nous semble légitime que des contraintes spéciales et des avantages spéciaux dans la fonction publique soient organisés dans le cadre d'un statut lui aussi spécial. Le préserver, c'est l'un des engagements de Marine Le Pen."* Du côté de Benoît Hamon et de Jean-Luc Mélenchon, le sujet est très peu évoqué, tant il ne fait pas débat ! Deux autres candidats avancent en revanche à pas comptés sur le sujet. *"Si le statut est évidemment maintenu pour tous ceux qui en relèvent aujourd'hui, nous en reverrons progressivement le périmètre, en assumant que le contrat puisse être un mode de recrutement complémentaire au statut",* indique l'ex-Premier ministre François Fillon, tout en précisant n'avoir pas envisagé de supprimer ce dernier, *"parce que le statut, s'il est bien appliqué, reste le meilleur régime pour assurer la souplesse de fonctionnement des administrations et le bon équilibre entre les obligations et les droits d'un fonctionnaire".* Pour lui, il faudrait revenir aux fondamentaux et appliquer le statut général des fonctionnaires de 1946 à la lettre : récompenser le mérite et valoriser les compétences plus que l'ancienneté, que ce soit en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation. Une révolution des pratiques plus qu'une révolution du statut lui-même. Au chapitre des résolutions, il est un autre candidat qui n'entend pas rester sur le banc de touche : Emmanuel Macron, qui promet de maintenir le statut tout en le "modernisant". Un terme ambigu qui ne cache pas une volonté d'ouverture du jeune candidat. Durant son passage à Bercy, il avait déjà donné le fond de sa pensée par des déclarations alambiquées, transgressant avec gourmandise les codes de la solidarité gouvernementale, pour mieux construire son personnage iconoclaste. *"On va progressivement entrer dans une zone – on y est déjà d'ailleurs – où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable",* avait ainsi affirmé en septembre 2015 le ministre lors d'un débat organisé par le groupe de réflexion En temps réel, déclenchant illico une tempête politico-médiatique. Depuis, le candidat a un peu poli son discours mais sans renier l'objectif : il veut ouvrir l'encadrement supérieur dans la fonction publique de l'État en éliminant les contraintes statutaires qui restreignent l'accès aux postes d'encadrement supérieur dans la fonction publique. Un verrou très symbolique. Cette réforme pourrait occasionner de fortes résistances... Emmanuel Macron entend aussi *"développer le recrutement sur contrat dans les fonctions non-régaliennes, afin de permettre au service public d'attirer des professionnels d'expérience en fonction des besoins".*

Le statut des fonctionnaires établi en 1946 a subi à ce jour pas moins de 225 modifications, dont la dernière en date, la loi sur la déontologie, les droits et les devoirs des fonctionnaires, a été votée en 2016. Un texte plus technique que politique, sans grand changement majeur. Pour rappel, au 31 décembre 2014, 70,6 % des agents publics étaient sous statut (hors contrats aidés) : 64,3 % dans l'État, 77,5 % dans la territoriale et 72,2 % dans l'hospitalière. Alors que la politique de

fusion des corps menée durant cette demière décennie au sein de la fonction publique de l'État marque le pas (il reste un peu plus de 300 corps contre près de 700 en 2005), aucun des candidats ne reprend pour l'instant l'une des idées récurrentes dans le débat, formulée par le Conseil d'État au cours des années 2000 : la création d'une fonction publique de métiers pour dépasser le modèle actuel, archicomplexe, de gestion par corps.

Le débat sur les missions, grand absent de la campagne

Beaucoup de candidats se disent prêts à la discussion, mais en réalité personne n'en parle vraiment ! Le débat sur les missions du service public reste à ce stade le grand absent de cette campagne très focalisée sur des propositions liées aux moyens : effectifs, temps de travail, etc. Aucun candidat n'aborde franchement le périmètre d'intervention de l'État ou ne s'interroge sur les grands objectifs que devrait poursuivre à l'avenir la puissance publique : renforcer certaines politiques publiques, réviser à la baisse ou abandonner certaines missions, en assumer d'autres mais en s'organisant différemment… Même François Fillon reste très prudent après ses déclarations sur la Sécurité sociale, contre-productives sur le plan électoral et finalement revues et corrigées. Car chacun a bien senti le piège. Les Français, aux aspirations parfois difficiles à suivre sinon contradictoires, aiment leurs services publics actuels. À en croire le sondage réalisé par l'Ifop pour Acteurs publics et EY à trois mois de l'élection présidentielle, ils souhaitent majoritairement les conserver, quitte à les financer encore davantage par l'impôt.

Loin des *sunlights,* le débat fait pourtant déjà rage dans les collectivités locales, contraintes pour certaines de revoir leur offre de service public, sous l'effet notamment des baisses des dotations. Au plan national, pour l'instant, la discussion reste au stade du néant, hormis peut-être cet appel du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui, dans un rapport peu novateur sur l'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent – publié en janvier dernier –, avait fait de la redéfinition des missions la première de ses recommandations… Il faut dire que la Révision générale des politiques publiques (RGPP) initiée sous la Présidence Sarkozy a laissé un goût amer, en donnant davantage le sentiment d'un coup de rabot budgétaire généralisé que d'un exercice réellement réflectif associant les citoyens. La Modernisation de l'action publique (MAP) sous l'ère Hollande, dont on ne sait ce qu'il est vraiment ressorti, n'a pas davantage convaincu, au-delà d'un discours politique de rupture avec la RGPP mâtiné d'une intense séquence "évaluations". "*La question des missions n'est pas taboue,* assure l'universitaire Nicolas Matyjasik, coordinateur du programme présidentiel de Benoît Hamon. *On a juste eu un problème de méthode avec la RGPP. La MAP a davantage associé les usagers.*"

Les effectifs, "supermartingale" politique

"Pour aborder le filloniste, commencez toujours par lui demander quels fonctionnaires on supprime. Immanquablement, il commencera par vous dire

lesquels il ne supprimera pas : policiers, gendarmes, militaires, infirmiers, aides-soignants, surveillants de prison… Même que ceux-là, il en créera parce qu'il en faut plus !" Ce 4 décembre 2016, sur son blog, le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, rodait son petit numéro à l'aube d'une campagne au cours de laquelle les chiffres allaient effectivement devenir rois. Avec la suppression de 500 000 emplois publics – pour une économie estimée à 15 milliards d'euros –, François Fillon a frappé très fort. *"Plus d'1 million d'agents publics quitteront la fonction publique sur le quinquennat"*, prédit le candidat LR. Son projet *"permettra tout à la fois d'économiser 500 000 emplois publics et de recruter dans le même temps au moins autant d'agents"*, estime-t-il en citant plusieurs secteurs prioritaires : armées, forces de l'ordre et justice. Une manière de dépasser les années Sarkozy, qui avaient déstabilisé ces secteurs par la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et que la gauche a tenté, non sans mal, de remettre sur pied en identifiant des priorités de recrutement différenciées selon les ministères. De fait, les candidats à cette élection présidentielle ne cessent de parler des effectifs, brandissant tous azimuts des chiffres aux allures de solutions politiques compréhensibles par tous. Des effectifs en moins, en plus, en moins du plus… Le levier est certes d'importance, mais il paraît bien difficile de se forger une appréciation des propositions à partir de ces seuls indicateurs. La Présidence Hollande incite de ce point de vue-là à la prudence. La promesse faite en 2012 de créer 60 000 postes dans l'éducation nationale n'a pas encore été complètement tenue du fait des difficultés importantes de recrutement dans certaines disciplines, tandis que l'impact qualitatif de cette politique reste discuté.

Jean-Luc Mélenchon propose, lui, de recruter 60 000 enseignants supplémentaires *"car on n'y est pas encore"*, justifie son porte-parole, Alexis Corbière, en pointant les rémunérations basses des enseignants. Le candidat de La France insoumise promet de recruter en tout entre 180 000 et 200 000 agents supplémentaires dans les trois fonctions publiques, parmi lesquels 10 000 policiers et gendarmes. Son concurrent le plus direct, le socialiste Benoît Hamon, affiche des objectifs plus mesurés. Il évoque l'embauche de 37 000 à 40 000 fonctionnaires pour l'éducation nationale. *"Nous voulons aussi réarmer les inspections du travail, notamment avec la création d'une brigade de lutte contre les discriminations qui permette d'aller voir et faire du testing dans les entreprises"*, explique Nicolas Matyjasik. Le candidat du PS veut aussi créer 1 000 postes de policiers et de gendarmes chaque année.

À rebours des candidats de gauche, Emmanuel Macron juge possible de ne pas renouveler 120 000 postes de fonctionnaires (70 000 dans les collectivités et 50 000 à l'État). L'objectif : respecter les engagements de la France sur le déficit. En lieu et place des baisses de dotations, le candidat veut nouer avec les collectivités un pacte sur cinq ans, dans lequel il contractualisera une baisse de 10 milliards d'euros de leurs dépenses. S'agissant de l'État, il prévient : *"Je donnerai aux ministres une vraie latitude politique. Je ne les garderai pas s'ils ne mettent pas en œuvre les économies."*

De son côté, le Front national promet de créer de nouveaux postes dans le domaine régalien : 15 000 dans la police et la gendarmerie, dans la défense (50 000), dans les prisons, la magistrature ou les hôpitaux. *"Bien entendu, cela n'est pas contradictoire*

avec la nécessité de rationaliser la gestion des services publics, y compris celle de leurs effectifs, partout où c'est possible, dit Jean Messiha. *Ce sera le cas par exemple dans les administrations locales, où nous proposons une organisation simplifiée : réduction du nombre de niveaux d'administration, en supprimant notamment les régions, avec une clarification des compétences."*

Ouvrir les concours, sujet d'inquiétude mais à la mode

Voilà l'idée qui les rassemble tous : diversifier le recrutement dans la fonction publique tout en maintenant le principe du concours. À gauche, la haute fonction publique reste un sujet de préoccupation. Benoît Hamon promet une plus grande ouverture des postes à haute responsabilité, afin que la haute administration *"soit représentative de la société et au service du pays"*. L'ex-ministre de l'Éducation nationale entend ainsi moderniser l'École nationale d'administration (ENA), en y adaptant le recrutement *"pour diversifier les profils et les origines sociales des élèves"*. Il souhaite aussi mettre fin à la sortie directe dans les grands corps. Des antiennes des politiques depuis quarante ans, qui oublient souvent de préciser que l'homogénéité sociale se forge surtout en amont du recrutement, durant le parcours scolaire... Jean-Luc Mélenchon défend une approche un peu plus radicale en proposant la suppression du concours externe de l'ENA pour toute personne n'ayant jamais travaillé. L'objectif : recruter des hauts fonctionnaires justifiant d'*"une connaissance vécue de la réalité du travail"*. Afin de diversifier l'accès à la fonction publique, il veut également remplacer les "emplois d'avenir" par un "contrat jeune" d'une durée de cinq ans, dans le secteur non marchand et public, ouvrant droit à une formation qualifiante en alternance ou à une préparation aux concours de la fonction publique. Marine Le Pen promet, elle, d'amplifier la diversification des voies d'accès. Il s'agirait de généraliser le système dit du troisième concours, ouvert aux hommes et aux femmes notamment issus du secteur privé. Ce concours s'adresserait à des candidats d'au moins 45 ans justifiant d'au moins huit ans d'expérience.

De fait, ces propositions des candidats font écho à de nombreuses réformes initiées sous ce quinquennat : le principe du troisième concours été largement généralisé par la loi "Égalité et Citoyenneté" votée en 2016. Ce texte a par ailleurs étendu le dispositif du parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'État (Pacte) aux moins de 28 ans et aux chômeurs de longue durée âgés de plus de 45 ans et bénéficiaires de *minima* sociaux, leur permettant ainsi d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C. Le gouvernement a également initié un travail de fond sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public, après la remise du rapport L'Horty, qui démontrait que les procédures de recrutement comportaient dans certains cas des biais discriminatoires.

Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 7/02/2017

Amélie Verdier : "Élargir les viviers de recrutement est indispensable pour favoriser les carrières des femmes"

La directrice du budget juge indispensable, pour parvenir aux 40 % de primonominations de femmes sur les postes de direction, d'élargir les viviers de recrutement. Partir du principe qu'une femme a plus de chances d'être nommée du fait de viviers limités n'est *"pas une bonne manière de présenter la parité"*, relève-t-elle. Amélie Verdier estime par ailleurs la mise en œuvre de la Lolf *"contrastée"* dix ans après son instauration, même si elle salue la culture de la performance qui s'est diffusée dans l'administration.

Vous êtes devenue directrice du budget début janvier, à quelques mois des grands rendez-vous électoraux de 2017. Comment appréhendez-vous ces échéances ?

Nous sommes en effet dans une temporalité spéciale, un exercice de *brainstorming* systématique pour préparer la suite. Le rôle de la direction du budget et des quelque 350 personnes qui y travaillent (250 à Bercy, une centaine dans les ministères auprès des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels) consiste aujourd'hui à mesurer les effets des décisions déjà prises et à évaluer les "impondérables". Et par ailleurs, à travailler à des propositions que nous adresserons aux futurs ministres : idées d'économies structurelles, de décisions favorisant l'efficacité de la dépense publique, bilan de ce qui a été fait, etc. Nous réfléchissons également à une politique budgétaire plus globale : quel bilan des programmations pluriannuelles, que proposer au nouveau gouvernement pour revaloriser le raisonnement pluriannuel ? Cette année particulière se décompose donc en deux parties assez distinctes : un premier semestre surtout consacré à la réflexion et un second qui ressemblera à un marathon, avec la préparation de la loi de finances et, peut-être, une loi de finances rectificative à l'été, en sus des lois financières de l'automne (PLF, PLFSS, PLFR) – le PLF doit être déposé avant le premier mardi d'octobre – et d'une probable loi de programmation des finances publiques.

Tous les directeurs de centrale reçoivent une lettre de missions. Quelles sont les vôtres ?

Une partie relève d'objectifs généraux, qui consistent notamment à proposer une stratégie de finances publiques globale déclinée selon les acteurs de la dépense

publique et à appliquer les objectifs finalement retenus par les ministres. À cela s'ajoutent des sujets plus spécifiques, en collaboration avec d'autres acteurs publics, par exemple, la mise en place de la nouvelle politique immobilière de l'État. Sans oublier bien sûr des éléments managériaux, domaine dans lequel la direction que j'avais quittée voilà cinq ans a beaucoup progressé pour définir des cadres d'orientation RH, des parcours, un vivier de talents, etc. *[inspectrice des finances, Amélie Verdier a assumé plusieurs postes de direction au budget jusqu'en 2012, avant de devenir successivement directrice de cabinet des ministres délégués au Budget Jérôme Cahuzac puis Bernard Cazeneuve, ndlr]*

"Nous sommes souvent d'accord avec la DGAFP. Pas forcément toujours, mais souvent..."

Concernant justement cet aspect "RH", l'année 2016 a été marquée par la réforme de la gestion des ressources humaines de l'État avec l'instauration de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en DRH de l'État. DGAFP et direction du budget doivent travailler de manière plus rapprochée. Est-ce de la communication gouvernementale ou cela marque-t-il un véritable changement ?

Nous sommes dans une certaine continuité, puisque ces deux directions ont développé une approche commune sur certains sujets depuis déjà longtemps. Je pense notamment au guichet unique instauré voilà une dizaine d'années : tous les textes ayant un impact statutaire ou indemnitaire sont examinés en commun pour éviter des délais trop longs. Nous nous voyons une fois par mois environ au niveau des directeurs et nous sommes souvent d'accord avec la DGAFP ! Pas forcément toujours, mais souvent *(sourire)*... Après avoir passé trois ans dans l'univers de la fonction publique hospitalière *[comme secrétaire générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris de 2014 à 2016, ndlr]*, je réalise pleinement l'importance de grands cadres de pilotage. Une vision moderne d'une politique RH impulsée par la DRH de l'État qu'est la DGAFP est nécessaire. Cela conforte par ailleurs les initiatives plus transversales qui peuvent être prises par la secrétaire générale de Bercy, je pense notamment aux mobilités.

Il s'agit de centraliser davantage le pilotage...

Je ne crois pas que la DGAFP conçoive cette réforme comme une centralisation de toute la politique RH, au contraire, puisqu'il s'agit en parallèle de renforcer les métiers RH au sein de chaque ministère. Certaines habitudes de travail sont assez ancrées dans les administrations et il ne faut pas tout bouleverser, mais impulser une dynamique sur les axes qualitatifs de la politique RH.

Vous avez œuvré au sein de l'État et de l'hospitalière. Quels sont les principaux freins à la mobilité, selon vous ? Tiennent-ils essentiellement à des enjeux de rémunération ?

Les cultures des trois fonctions publiques sont distinctes et les identités sont fortes au sein même des trois versants. Il faut donc d'abord démontrer l'intérêt, pour les fonctionnaires, de faire ce type de parcours car une majorité d'entre eux ne se projette pas dans une mobilité. Pour un hospitalier, basculer par exemple de l'AP-HP vers un autre hôpital, c'est presque changer de monde. Passer de Bercy à l'éducation nationale, c'est également faire un grand saut. Par ailleurs, il n'était

jusqu'à très récemment pas vu comme très positif de changer de ministère ou de fonction publique. Vous étiez un peu oublié par votre administration d'origine. Ce n'est donc pas qu'une question de rémunération, les agents ne sont pas obnubilés par leurs niveaux indemnitaires ou indiciaires. Il faut surtout les accompagner et donner des signes tangibles de valorisation de ces parcours.

Constatez-vous des envies de mobilité plus fortes qu'auparavant ?
La période est en effet propice aux mobilités : nous vivons dans un environnement sociétal où les personnes n'ont plus forcément besoin de certitudes sur vingt ou trente ans et ne veulent plus faire le même métier jusqu'à leur retraite. Ils veulent surtout s'épanouir professionnellement. Il faut donc encourager les initiatives promues par la DGAFP, la réflexion autour de filières de métiers, la définition de grilles et de passerelles permettant aux agents de se positionner. J'ai été frappée, en arrivant à l'AP-HP, par la faible connaissance que l'État avait de l'hospitalière et réciproquement. Bien sûr, les règles sont d'inspiration commune parce que le statut de la fonction publique est unique, mais chacun appréhende les sujets à sa manière. Au niveau de la direction du budget, notre première préoccupation est d'accompagner les mobilités en rassurant les agents sur le fait qu'il y aura une place pour eux au retour. Avoir une compréhension des enjeux de ses interlocuteurs suppose de voir autre chose que le bâtiment Colbert de Bercy (siège du ministère du Budget)…

À quels secteurs les agents du budget faisant jouer leur mobilité se destinent-ils principalement ?
La caractéristique de notre direction par rapport à d'autres directions de Bercy tient à son ouverture sur les ministères et les opérateurs. Le métier budgétaire est une porte d'entrée pour comprendre de manière très détaillée le fonctionnement de l'État dans telle ou telle de ses politiques publiques et ensuite, pour ceux qui le souhaitent, postuler pour y exercer.

L'ouverture à d'autres profils suppose-t-elle de laisser davantage de place aux contractuels ?
Les contractuels nous apportent des compétences moins enseignées dans les écoles du secteur public, je pense aux diplômés d'écoles de commerce. Mais nous sommes une direction d'état-major qui doit avoir une colonne vertébrale, une ossature et un encadrement de fonctionnaires. Nous ne devons donc pas avoir une part trop importante de contractuels qui, par définition, ne se projettent pas dans la structure dans la durée *[les "gros bataillons" du budget sont des administrateurs civils, des ingénieurs des Mines, des ingénieurs des Ponts, des eaux et forêts, des administrateurs de l'Insee et des attachés sortis d'instituts régionaux d'administration, ndlr].*

Vous êtes la troisième directrice du budget, après Isabelle Bouillot et Sophie Mahieux dans les années 1990 et 2000. Quel regard portez-vous sur les quotas de la loi Sauvadet, qui visent à instaurer 40 % de femmes sur les primonominations dans la haute fonction publique ?
Je vais être très honnête : je pense faire partie de la génération pour laquelle c'est un petit avantage, à compétences égales, d'être une femme. Cela dit, je n'ai jamais eu

l'impression que mes interlocuteurs pensaient que j'étais moins légitime ni moins compétente parce que j'étais une femme. Les choses évoluent de manière parfois surprenante. J'ai ainsi vocation à prendre la suite de mon prédécesseur au sein du conseil d'administration d'un établissement public. Mais c'est compliqué parce que cela risque de créer un déséquilibre au sein de ce conseil en faveur des femmes, alors que la loi instaure une différence maximale de + 1 ou -1 entre les femmes et les hommes. Pendant si longtemps, personne ne trouvait anormal le déséquilibre dans l'autre sens (sourire)… Quand je rencontre des jeunes sorti(e)s d'école, je leur dis qu'un parcours comme le mien est possible et qu'il ne faut pas pour autant renoncer à un équilibre entre sa vie privée et sa vie professionnelle.

Comment cet équilibre se définit-il ?
La direction a développé une charte du temps qui est aujourd'hui ancrée dans les habitudes de travail, notamment pour les horaires de réunion, le fait qu'on n'est pas supposé répondre à des mails qui arrivent tard le soir avant le lendemain matin, l'indication "sans urgence, à voir demain" dans l'objet d'un mail tardif, etc. Le risque principal est celui d'avoir des "workaddicts" qui ne déconnectent jamais. Nos exigences doivent rester élevées en termes de capacité de travail et de relative disponibilité, mais cela ne signifie pas du "24h/24" ni de ne pas prendre ses congés. Nous raisonnons au niveau des équipes : il faut, sur certaines plages horaires, avoir au moins un interlocuteur au bureau, les équipes s'organisent ensuite entre elles pour voir qui peut rester tard. Nous sommes actuellement dans une période plus calme. J'ai donc incité les agents à prendre leurs congés. Ils pourront bien sûr en prendre cet été, mais sur des périodes moins longues puisque nous préparerons le premier PLF de la nouvelle mandature. J'ai demandé aux sous-directeurs et chefs de bureau de s'organiser pour cette période estivale en donnant de la visibilité à leurs équipes.

Quels autres axes de progrès permettront-ils de favoriser la carrière des femmes sur les postes à responsabilités ?
Il faut élargir les viviers de recrutement. C'est indispensable pour parvenir au niveau des 40 % de primonominations sur les postes de direction imposé par la loi Sauvadet de 2012. Soit, d'emblée, nous partons du principe qu'une femme a plus de chances d'être nommée du fait de viviers limités, mais ne je pense pas que ce soit une bonne manière de présenter la parité. Soit nous travaillons à constituer des viviers composés d'au moins 40 % de femmes. Le secrétariat général du gouvernement pilote le vivier interministériel de l'État : à nous, dans les administrations, de le préparer en amont en repérant celles qui seraient susceptibles d'être en situation de l'intégrer le moment venu, puis de les encourager et de les accompagner. Ces questions doivent être gérées sur la durée : des femmes peuvent ainsi avoir besoin de davantage de souplesse dans leur emploi du temps sur certaines périodes de leur carrière, ce qui ne signifie pas qu'elles ne seront pas prêtes par la suite à prendre des responsabilités plus exigeantes et contraignantes. Ce n'est pas parce qu'elles prennent un temps pour leur vie privée à 30 ans que cela les condamne à ne pas occuper de hautes fonctions plus tard. Il faut être volontariste en la matière, parce que cela ne fonctionne pas comme cela aujourd'hui…

Travailler sur cet enjeu de parité suppose-t-il, aussi, une plus grande publicité sur les postes disponibles ?
Je n'y vois pas un enjeu spécifique en matière de respect de la parité. Poser cette question est légitime, mais il ne faut pas être naïf : les réseaux existent pour se tenir au courant des postes à venir.

La diversité des recrutements est l'une des priorités du gouvernement en matière de ressources humaines. Comment y travaillez-vous ?
C'est une politique ministérielle forte. Nous sommes très attentifs dans les recrutements à croiser le regard métier et le regard "ressources humaines". Nous avons ainsi, au sein de notre direction, des personnes venues d'horizons différents dans des proportions plus grandes que par le passé. Il reste certes une marge de progrès importante. Par ailleurs, cette problématique doit aussi se traiter en amont, au niveau des écoles du service public. De manière plus générale, nous devons, en matière RH, être en phase avec notre temps. Les jeunes de la direction me disent parfois privilégier un "esprit start-up" plutôt qu'une très grosse structure, qu'elle soit publique ou privée. Nos modes de travail doivent s'adapter à cet état d'esprit, par exemple en réfléchissant au télétravail lorsque cela est possible et en innovant dans nos procédés. Nous réfléchissons ainsi à un hackathon pour valoriser nos données publiques et voir comment mieux utiliser celles qui existent.

Un mot sur les enjeux budgétaires. L'objectif de créer 60 000 postes dans l'éducation nationale sur la durée du quinquennat sera-t-il atteint ?
Les postes ont été effectivement ouverts. Il faudra, le moment venu, procéder à un bilan complet. Un processus RH d'envergure s'inverse difficilement : pour recruter davantage de professeurs, il faut d'abord organiser des concours qui restent sélectifs, former les candidats. Il a fallu amorcer ce mouvement et il n'y a aucune raison pour qu'on n'atteigne pas l'objectif de 60 000 postes créés maintenant qu'il a été enclenché.

Quel bilan faites-vous de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf), dont on a fêté les dix ans de la mise en œuvre l'année dernière ?
Je le dis de manière très explicite : la Lolf a beaucoup déçu dans sa mise en œuvre. Elle a certes été développée dans un contexte de finances publiques très difficile consécutif à la crise de 2008 et 2009. Cela a créé un hiatus : cette réforme qui avait pour but de responsabiliser les gestionnaires est intervenue dans une période de tension sur les finances publiques qui a conduit à une certaine centralisation du pilotage. La volonté affichée que *"chaque ministre devienne son propre ministre des finances" [selon les mots du ministre délégué au Budget Jean-François Copé en juin 2005, ndlr]* ne s'est pas complètement traduite dans les faits. Mais il faut aussi souligner un aspect très positif : une culture de la performance s'est diffusée dans l'administration. Et l'information financière, budgétaire et comptable s'est considérablement améliorée, avec des processus de gestion professionnalisés. Analyser la performance, c'est aujourd'hui notre mission à la direction du budget, nous réfléchissons d'ailleurs non seulement aux économies à proposer, mais aussi aux réformes qui peuvent être proposées en nous demandant si, à niveau de crédits donné, il est possible d'être plus efficace, de s'organiser autrement pour que la dépense publique produise davantage d'effets. Et cela a infusé dans l'ensemble du

secteur public. J'aimerais que l'on revienne à cet esprit de responsabilisation, qui doit être l'affaire de tous. Nous devons être capables, à la direction du budget, de faire des compromis – et non des compromissions – en choisissant de se mettre d'accord avec un gestionnaire public sur un certain niveau de crédits plutôt que de se perdre en discussions stériles ; de partir du fait que nous avons des préoccupations communes en matière de qualité de gestion publique.

Comment relancer cette responsabilisation ?

Cela va de pair avec la pluriannualité des budgets. Il est nécessaire de se projeter davantage. De nouvelles équipes vont arriver après les prochaines échéances électorales. Des politiques publiques vont être définies, souvent sur la durée du quinquennat. Donner du sens à la responsabilisation supposera de s'accorder sur une trajectoire prévisionnelle tout en tenant bien sûr compte de "la vraie vie". Il n'en va pas autrement dans une entreprise : on peut varier d'un *business plan* défini sur trois ou cinq ans, mais on ne peut pas se priver d'un cadre définissant ce qui est susceptible de se produire. La loi de programmation des finances publiques nous y invite puisqu'elle demande une programmation des dépenses de l'État sur au moins trois ans. Pour reprendre l'exemple des créations de postes dans l'éducation nationale depuis 2012 : une politique RH ne se définit pas en changeant d'avis tous les six mois ou tous les ans, mais sur la base de grands objectifs. Cela devrait être généralisé à l'ensemble de nos dépenses, ce qui donnerait une plus grande visibilité aux gestionnaires.

Propos recueillis par Sylvain Henry et Pierre Laberrondo

Acteurs Publics du 7/02/2017

Les "entrepreneurs d'intérêt général", trousse de secours des administrations

Un instant, François Hollande a imaginé les réflexions des fonctionnaires voyant s'installer dans leur bureau pour une durée de dix mois des "entrepreneurs d'intérêt général", le 2 janvier dernier. *"La première rencontre n'a pas dû être simple,* suppute le chef de l'État, qui interroge tout haut : *« Qu'est-ce qu'ils viennent faire ? Ce sont des stagiaires ? Sont-ils envoyés par l'administration pour nous contrôler ? Vont-ils bouleverser nos méthodes de travail, voire supprimer des emplois ? »"*

Face au président de la République venu à leur rencontre le 6 mars au Liberté Living Lab -un incubateur de start-up parisien- les 11 jeunes entrepreneurs d'intérêt général acquiescent d'un sourire. *"Vous avez été capables de vous faire accepter par un milieu ouvert, mais quelquefois un peu réticent au changement qui, une fois convaincu, adhère profondément au changement de culture"*, salue François Hollande.

Ce petit électrochoc, le chef de l'État l'a provoqué lui-même en lançant fin 2016 un concours baptisé "Entrepreneur d'intérêt général" afin de recruter des *"compétences numériques d'exception"* venues du secteur privé qui, encadrées par un fonctionnaire *"mentor"*, permettraient la résolution de *"défis d'intérêt général"* grâce aux données, au sein d'administrations pionnières. Un programme financé par le Programme d'investissement d'avenir (PIA) au titre de la transition numérique de l'État.

"Un immense terrain de jeu"

Un *"vrai succès"*, avec plus d'une centaine de candidatures en trois semaines, selon le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), qui a orchestré l'opération et envisage d'ores et déjà de recruter une deuxième promotion, plus nombreuse, de 25 entrepreneurs.

Parmi les 11 sélectionnés cette année, Marion Paclot, *data scientist* indépendante, dit avoir *"trouvé un immense terrain de jeu"* à la direction générale des finances publiques (DGFIP), à Bercy. Son défi consiste à mettre ses compétences algorithmiques au service de la lutte contre la fraude fiscale. *"Assez égoïstement, je dois reconnaître que ma curiosité pour ces données a joué un grand rôle dans ma candidature"*, confie la jeune femme à François Hollande, qui venait de rendre hommage au *"sens du service public et de l'intérêt général"* développé par ces pionniers du secteur privé.

"Avant, il n'y avait pas forcément assez d'espaces de liberté pour des gens comme nous", corrobore Laurent Dupont, qui compte à son actif une quinzaine d'années d'expérience professionnelle en informatique en France, en Suède et aux États-Unis. Lui a été choisi par le ministère de la Recherche pour créer une API (ou interface de

programmation applicative) d'aide à la mise en relation de données textuelles non normées avec des référentiels.

"Nettoyer des données sales pour les mettre à disposition des administrations ou des citoyens eux-mêmes, d'habitude, on embauche un CDD d'un mois pour faire ce travail. Notre objectif à nous est de donner les moyens à l'administration de le faire en une minute", explique Léo Bouloc, ingénieur, qui relève lui aussi le défi du ministère de la Recherche.

Nouvelles manières de résoudre les problèmes

Du côté de l'Agence française de développement (AFD), l'ingénieur Étienne David a constaté que les données étaient *"au mieux incomplètes, au pire inexistantes"* alors même qu'à ses yeux, l'agence *"doit être capable de détecter des problèmes et d'engager le dialogue avec les pays"*.

"Être entrepreneur, c'est agir le plus possible", résume Bastien Guérry, entrepreneur d'intérêt général au ministre de la Culture, qui veut dédramatiser un terme souvent équivoque au sein de l'administration. Sa mission : dresser un inventaire collaboratif sur le patrimoine des orgues en France… *"Il faut connecter les trésors cachés détenus par des citoyens ou bien par les directions métiers"*, estime-t-il, tout à fait enthousiasmé par la tâche.

À ses côtés, tout aussi emballée, la *"mentor"* de cet *"hacktiviste indépendant et libriste"*, Naomie Peres, directrice du département de l'innovation numérique au ministère de la Culture, exprime sa satisfaction à François Hollande. *"À l'unanimité, les mentors se félicitent de l'arrivée des entrepreneurs d'intérêt général. Ils offrent des compétences que nous n'étions pas forcément capables de recruter, d'attirer et de financer. Ils apportent aussi de nouvelles manières de prendre les problèmes et de les résoudre"*, explique-t-elle.

Former au numérique

"Cela nous interroge sur nos méthodes classiques et sur notre capacité à accueillir ces entrepreneurs", ajoute Naomie Peres de façon plus sibylline. Avant de préciser que se pose surtout la question de la relation de l'entrepreneur d'intérêt général avec la direction des systèmes d'information (DSI) du ministère. *"Mais on commence à s'en sortir"*, lâche-t-elle, visiblement confiante. Plus étonnant, Naomie Peres voit aussi dans l'opération une forme de *"réhumanisation"* au sein des services. *"L'arrivée des entrepreneurs n'est pas vécue comme une menace par les agents, mais comme une aide à résoudre leurs « problèmes métiers » très concrets."*

François Hollande a émis un dernier vœu : que les 11 entrepreneurs d'intérêt général parviennent à former à l'intérieur de l'administration *"des hommes et des femmes qui pourraient prendre [leur] suite"*. Une manière de reconnaître qu'un autre défi d'intérêt général est désormais posé : celui de la formation continue au numérique des agents publics.

Soazig Le Nevé

En France, des données bien gardées et une corruption confortée

Ouvrir ses données, oui, mais pas toutes... Aux quatre coins du monde et surtout en France, l'ONG Transparency International a constaté que les gouvernements sont réticents à l'*open data* dans le cadre de la lutte anticorruption.

"Le constat est sans appel" : les pays membres du G20, France au premier chef, ne respectent pas leurs engagements en matière d'ouverture des données quand il s'agit de lutter contre la corruption. Sévère, sans concession, direct... Le rapport publié fin février par Transparency International et la Web Foundation consacré à l'*open data* comme outil de lutte contre la corruption est tout cela à la fois.
Passant au crible les politiques menées dans 5 pays jugés représentatifs du G20 (Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, France et Indonésie), les deux organisations ont analysé plusieurs jeux de données : les informations sur le lobbying, les dépenses publiques, les bénéficiaires effectifs des sociétés, les marchés publics ou encore le financement des partis politiques.

Résultat : *"Aucun pays ne rend publiques l'ensemble des informations utiles à la lutte contre la corruption."* De plus, *"celles publiées sont difficilement accessibles et utilisables"*, constatent Transparency International et la Web Foundation, qui appellent les pays du G20 à accentuer leurs efforts.

Les gouvernements traînent les pieds

"L'affaire des « Panama Papers » a montré l'ampleur de la corruption invisible. L'ouverture des données publiques permettrait de révéler les cas de blanchiment d'argent ou de fraude fiscale, commente Craig Fagan, directeur des politiques de Web Foundation. *Alors que ces affaires appellent des solutions urgentes, les gouvernements traînent les pieds pour publier ces données. Cela interroge sur leur engagement en faveur de la transparence."*

Parmi les données examinées dans les 5 pays, les informations sur les budgets gouvernementaux sont les plus accessibles (avec un score moyen de 7,8 sur les 5 pays) contrairement à celles sur les dépenses publiques et les registres des représentants d'intérêts (1,6 point). C'est donc une constante aux quatre coins du monde : les données sensibles, permettant de lutter contre la corruption, restent difficilement accessibles.

À y regarder de plus près, la France se distingue par son très mauvais classement dans la lutte anticorruption par rapport aux grands pays occidentaux, *"principalement en raison du manque d'efficacité du pouvoir judiciaire, prouvé par la quasi-absence de condamnations pour corruption"*, tacle le rapport.

Culture tenace du secret en France

Pour contrer cette mauvaise image, le gouvernement a formalisé un programme national d'action, en mai 2016, lors du sommet anticorruption de Londres. Un rien bravache, la France a même annoncé alors son souhait d'incarner un leadership mondial sur certaines de ces questions. Mais *"la culture du secret règne depuis longtemps aux plus hauts niveaux de l'administration, la circulation de l'information est considérée comme non naturelle au sein des institutions publiques"*, nuance Transparency international.

"Une institution peut encore avoir à payer des données publiques d'une autre, ironise l'ONG, qui souligne que *"les fonctionnaires ne sont pas formés pour prévenir la corruption"*. Il en résulte que *"des données clés concernant les dépenses publiques ou le financement des partis politiques ne sont toujours pas disponibles"*, avance le rapport.

"La faiblesse" de la France tient aussi au fait que ses gouvernants adoptent un nombre important de mesures anticorruption... sans les mettre en œuvre. Transparency International identifie ainsi *"un écart récurrent"* entre le cadre juridique et institutionnel et son application sur le terrain.

Frein des licences payantes

L'ONG, qui souligne par ailleurs les *"grands progrès"* réalisés par la France pour ouvrir ses données publiques depuis la loi Valter de 2015 et la loi Lemaire de 2016, appelle le gouvernement à s'engager à faire de la lutte contre la corruption un objectif clair de sa stratégie d'*open data*.

Parmi les recommandations de Transparency International, figurent notamment la promotion du droit à l'information parmi les citoyens, le renforcement des pouvoirs de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) ou encore le fait d'éviter l'usage et l'abus des licences payantes pour garantir un accès libre et égal aux données.

Soazig Le Nevé

Quatre syndicats de fonctionnaires (CGT, FO, Solidaires, FA-FP) ont appelé aujourd'hui à une mobilisation pour défendre « le service public ».

Une baisse des effectifs de fonctionnaires est au programme de plusieurs candidats à l'élection présidentielle.

Dans leur majorité, les Français restent attachés aux services publics... mais sous condition.

Les Français et leurs fonctionnaires

— Très souvent fonctionnaires eux-mêmes, les Français restent attachés à leurs services publics.

— Une réduction drastique des effectifs suscite des résistances ancrées dans l'histoire.

Longtemps, les plus vives critiques visant les fonctionnaires sont venues... de la gauche. « *À partir du Second Empire et jusqu'à la Première Guerre mondiale, certains socialistes reprochent aux fonctionnaires d'être au service d'un État patron, lui-même au service du grand capital* », rappelle le spécialiste de la fonction publique, Luc Rouban, chercheur au CNRS et au Cevipof (1).

Saint-Just, lui-même, fustigeait en 1793 « *les 20 000 sots qui saignent et corrompent la République* ». Plus étonnant encore, la CGT a un temps regardé de haut ces « *petits-bourgeois diplômés qui n'étaient en rien des prolétaires* », ajoute Luc Rouban. La droite a plus de constance: dès le début du XX[e] siècle, les libéraux se sont alarmés du nombre et du coût des fonctionnaires.

Bref, rien de nouveau sous le soleil de la campagne présidentielle. Critiquer la fonction publique, que ce soit pour son poids dans les finances publiques ou les pratiques de ses agents, relève chez le personnel politique d'une longue tradition. Mais les Français, qu'en pensent-ils?

Précision préalable: un très grand nombre de Français se trouvent directement ou indirectement dans l'orbite de la sphère publique. Ce qui rend la coupure entre les Français d'une part et les fonctionnaires de l'autre en grande partie artificielle. Rien qu'en comptant les actifs des trois fonctions publiques, les agents de droit privé assurant des missions de service public et les fonctionnaires retraités, on arrive à un total de 10 millions de personnes – sur 66 millions d'habitants. Et cela sans compter les enfants, parents, frères et sœurs de fonctionnaires.

Quand ils ne le sont pas eux-mêmes, une grande partie des Français nourrissent donc de facto des sentiments ambivalents vis-à-vis des fonctionnaires. « *En tant qu'usagers, ils sont exigeants, mais en tant que proches d'agents publics, ils connaissent les difficultés et les servitudes de leurs fonctions* », ajoute Jean-Ludovic Silicani, ancien commissaire à la réforme de l'État et auteur en 2008 du livre blanc sur l'avenir de la fonction publique.

Autre ambivalence relevée par les enquêtes d'opinion: « *Les critiques des Français portent sur la bureaucratie, les démarches administratives, pas sur les personnes elles-mêmes qui bénéficient d'une image d'honnêteté et de compétence,* assure Luc Rouban. *Les enquêtes ciblées sur les professions – pompiers, policiers, infirmiers, enseignants – enregistrent d'ailleurs de très bons scores.* »

Un paradoxe qui se retrouve dans les baromètres de satisfaction des services publics mis en place par l'Institut Paul-Delouvrier depuis 2004. Ainsi, 28 % seulement des Français affichent une bonne opinion des services de la fiscalité. Mais ses usagers en sont satisfaits à 78 %!

> « *Les services publics sont des lieux de cohésion sociale, qui bénéficient à tous.* »

Oublié donc Georges Courteline et ses ronds-de-cuir? « *À partir des années 1880-1890, l'État s'est développé et le nombre de fonctionnaires a beaucoup augmenté, alors même que la qualité du recrutement – souvent sur recommandation – ne suivait pas,* explique Luc Rouban. *D'où le soupçon sur la réalité de leur travail.* »

Les recrutements sur concours vont progressivement relever la qualité professionnelle des agents de l'État. Réservés à la haute fonction publique avant la Première Guerre mondiale, ils seront généralisés à l'ensemble de la fonction publique d'État entre les deux guerres.

Au-delà de leur personne, les

L'accueil de l'hôtel de ville d'Argenteuil. Pour Luc Rouban, chercheur au CNRS, « les critiques des Français portent sur les démarches administratives, pas sur les personnes ». *Christophe Taamourte/CIT'images*

repères

Fonction publique, ce que proposent les principaux candidats

François Fillon.
- Suppression de 500 000 postes sur le quinquennat.
- Augmentation du temps de travail des fonctionnaires à 39 heures.
- Réaffectation d'une partie des économies réalisées à une revalorisation salariale.
- Alignement des régimes de retraite du public sur ceux du privé.
- Retour à un seul jour de carence pour le paiement des indemnités journalières d'assurance-maladie.

Benoît Hamon.
- Revalorisation du point d'indice.
- Création de 37 000 postes dans l'éducation nationale et de 5 000 policiers et gendarmes.
- « *Modernisation* » de l'ENA, pour y adapter le recrutement de profils plus variés.

Marine Le Pen.
- Revalorisation du point d'indice.
- Augmentation des effectifs de la fonction publique hospitalière.
- Suppression des intercommunalités et des régions.
- Recrutement de 15 000 policiers et gendarmes.

Emmanuel Macron.
- Réduction de 120 000 postes de fonctionnaires, mais recrutement de 10 000 policiers et gendarmes et de 4 000 à 5 000 postes dans l'éducation.
- Harmonisation des régimes de retraite du privé et du public.
- Individualisation des rémunérations et recrutement possible hors du statut.
- Retour à un seul jour de carence.

Jean-Luc Mélenchon.
- Recrutement, notamment, de 60 000 enseignants, 52 000 soignants, 18 000 magistrats et greffiers, 10 000 policiers et gendarmes.
- Revalorisation du point d'indice.

Évolution des effectifs en fin d'année dans la fonction publique depuis 2004

Base 100 au 31 décembre 2004

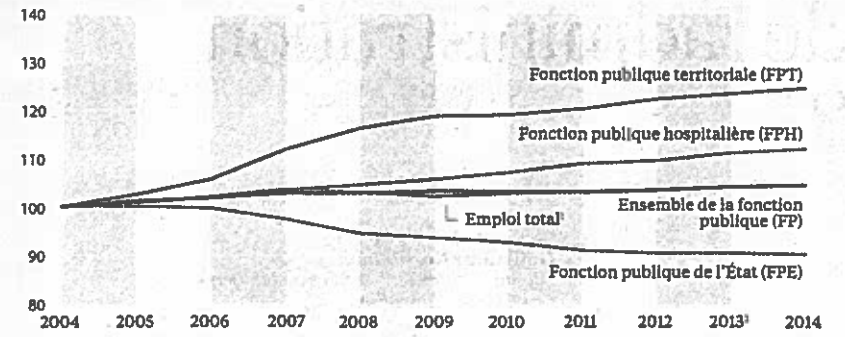

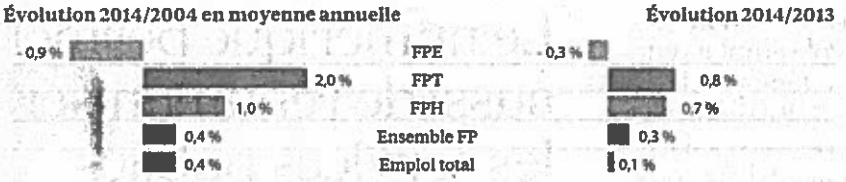

[1]Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.
[2]Chiffres actualisés par rapport à l'année précédente.

Source : Ministère de la fonction publique.

LA CROIX

Les effectifs de la fonction publique

En milliers

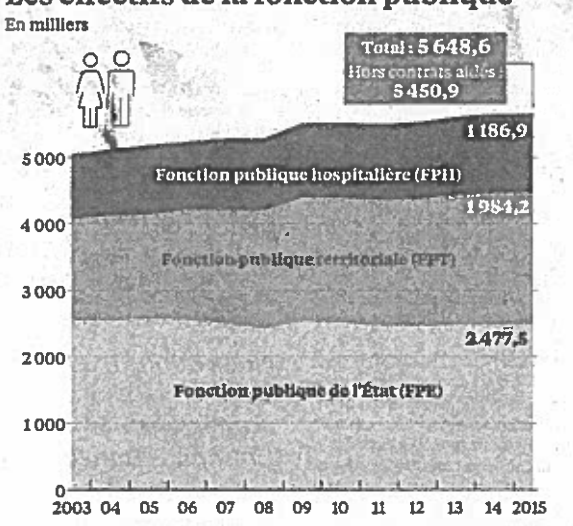

Sources : Insee, ministère de la Fonction publique

LA CROIX

••• fonctionnaires bénéficient par ricochet de l'attachement profond d'une majorité de Français au service public, dont ils assurent aujourd'hui encore l'essentiel des missions. *« C'est un attachement lié à l'histoire et à la culture, que l'on retrouve dans les autres pays européens »*, analyse Pierre Bauby, directeur de l'Observatoire de l'action publique de la Fondation Jean-Jaurès.

Jean-Ludovic Silicani y voit même le ciment du modèle social français. *« Aux États-Unis, la plupart des aides et des services publics sont réservés aux indigents*, rappelle-t-il. *Ce n'est pas le cas en Europe, et en particulier en France, où les services publics sont des lieux de cohésion sociale, qui bénéficient à tous. »*

Les classes moyennes y trouvent même un des éléments essentiels de leur niveau de vie. *« Si un ménage américain moyen a un revenu supérieur à celui d'un ménage français, son revenu disponible, une fois payé les frais de santé, l'école et la retraite est inférieur »*, rappelle Jean-Ludovic Silicani.

Dès lors, l'idée de réduire drastiquement la sphère publique ne suscite pas une forte adhésion. D'après un sondage réalisé en janvier dernier par l'Ifop pour Acteurs publics et Ernst & Young, seules 33 % des personnes interrogées appuient la proposition de François Fillon de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires, un pourcentage qui grimpe cependant à 64 % parmi les sympathisants LR.

« Après trois années de préférence pour la diminution de l'impôt, les Français sont moins nombreux à faire ce choix : 55 %, soit une baisse de 10 points par rapport à 2014 », relève même l'Institut Paul-Delouvrier, dans son baromètre 2016. *« La volonté de réduire le coût des services publics est le marqueur d'une politique libérale*, ajoute Luc Rouban. *Mais la pensée libérale a toujours eu du mal à s'implanter en France. »*

« Comme dans toute relation d'attachement, il faut faire très attention au poison de la déception », avertit cependant Jean-Ludovic Silicani. Or le baromètre de l'Institut Paul-Delouvrier montre en une dizaine d'années une dégradation du rapport entre les usagers *« très satisfaits »* et les usagers *« très mécontents »*, à l'exception de la gendarmerie et de la police.

« Les Français en veulent pour leur argent, c'est-à-dire pour leurs impôts, relève Jean-Ludovic Silicani. *Une certaine forme de consumérisme s'est développée ces dernières années avec un renforcement des exigences. »* Le service public doit donc relever le défi d'améliorer le service rendu… tout en stabilisant les coûts. Le prix à payer pour que l'idylle continue.

Emmanuelle Réju

(1) Ouvrage à paraître le 15 mars prochain : Quel avenir pour la fonction publique ?, La Documentation française.

« Trop nombreux », un débat récurrent

— La réduction du nombre de fonctionnaires figure en bonne place dans le programme de plusieurs candidats.

— Ce débat oblige à redéfinir, au préalable, les missions du service public.

— Une question récurrente

Pour nombre de responsables politiques, la situation des finances publiques en France doit être assainie, sans pour autant augmenter notablement les impôts. Certains candidats prônent donc une modération des dépenses, et parfois même, des économies drastiques. Reste à trouver les sources d'économie…

La marge de manœuvre est nulle ou quasi nulle concernant la charge de la dette ou les dépenses d'investissement, qui représentent à elles seules 10 % de la dépense publique. Politiquement, réduire les prestations sociales et autres transferts sociaux qui pèsent pour près de 56 % des dépenses publiques est particulièrement délicat. Reste donc les quelque 23 % de la dépense publique consacrés aux rémunérations des agents publics.

« Les responsables politiques y pensent d'autant plus que la masse salariale consacrée aux agents publics, si elle n'est pas aussi massive qu'on le croit, se trouve en France dans le haut de la fourchette par rapport à des pays comparables », assure un expert de la fonction publique.

— L'évolution des effectifs de la fonction publique

Les évolutions sont contrastées. Entre 2004 et 2015, la fonction publique d'État a perdu 264 300 emplois, soit près de 10 %. Une partie de cette baisse, évaluée à 135 000 personnes, est due à des transferts de compétences vers la fonction publique territoriale, intervenus entre 2006 et 2010.

Symétriquement, les effectifs de la fonction publique territoriale ont augmenté de près d'un quart en dix ans, soit 370 600 agents supplémentaires. Mais les transferts n'expliquent qu'un peu plus d'un tiers des augmentations de postes. *« On a développé les intercommunalités… sans pour autant réduire les emplois dans les communes, d'où l'inflation des effectifs dans la fonction publique territoriale*, analyse l'expert de la fonction publique. *Plus près du terrain, les élus locaux ont une gestion moins rigoureuse de leurs effectifs que l'État et ils ont parfois le souci de créer de l'emploi dans leur commune, notamment en période de crise. »*

Les effectifs de la fonction publique hospitalière ont, eux, augmenté de près de 12 % en dix ans, avec 122 700 agents supplémentaires.

— Les gisements d'économie

Réduire le nombre de fonctionnaires… mais où ? Personne ne soutient qu'il faut moins d'infirmières dans les hôpitaux, moins de policiers ou de gendarmes, moins de magistrats ou d'enseignants.

« On fait souvent le distinguo entre d'une part les fonctions régaliennes de l'État, qui seraient préservées, et le reste de la fonction publique, avance Michel Badré, co-rapporteur au Cese de l'avis sur l'avenir de la fonction publique, rendu le 23 janvier. *Mais cette clé est inopérante quand on avance dans la discussion. Il est difficile de nier par exemple qu'un professeur devant sa classe remplit un rôle de cohésion sociale essentiel, sans pour autant exercer une fonction régalienne. »*

Reste que des gisements de productivité sont à portée de main, que ce soit dans la remise à plat des méthodes de travail ou dans l'usage croissant du numérique dans les fonctions support (comptabilité, gestion, etc.) et dans les rapports avec les usagers. Certains voient aussi dans la simplification de la réglementation sociale et fiscale une source d'économie considérable dans les fonctions de contrôle.

— Trop de fonctionnaires ?

« Employeurs, syndicats, associations… tous les représentants de la société civile qui ont participé à l'élaboration de l'avis du CESE sur la fonction publique considèrent que résumer le débat à un chiffre est contre-productif », assure Michel Badré. *« On ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur les missions du service public et le niveau de qualité attendu par les Français avant d'avancer un chiffre sur les baisses d'effectifs*, ajoute un spécialiste de la fonction publique. *Surtout si on souhaite associer les fonctionnaires eux-mêmes à la réforme. »*

Emmanuelle Réju

Lire aussi page 4

question du jour

La numérisation de l'administration va-t-elle trop vite?

Christine Jouhannaud
Directrice du département « Affaires publiques » auprès du défenseur des droits, Jacques Toubon

Elle ne doit pas renforcer les inégalités

Le recours à Internet a permis de faciliter les démarches administratives pour les usagers et a donc facilité leur accès aux droits sociaux. Mais ce système laisse sur le bord du chemin les personnes les plus vulnérables, en situation de précarité ou de handicap, dont un certain nombre n'a pas accès à ces outils informatiques ou est mal à l'aise avec eux. Elles ne peuvent donc pas obtenir les informations dont elles ont besoin.

C'est plus prégnant encore pour l'accès aux prestations sociales. Près de la moitié (45 %) des 86 000 réclamations adressées au défenseur des droits concerne les difficultés rencontrées par des personnes pour faire valoir leurs droits dans ce domaine : chômage, retraites, sécurité sociale, allocations familiales...

La dématérialisation de l'administration n'est pas la seule cause de ces difficultés, mais elle les accentue. L'absence de maîtrise de l'outil informatique peut même être une cause de renonciation aux prestations.

La grande enquête, lancée en 2015 par le défenseur des droits, en partenariat avec *60 Millions de consommateurs*, *« Accueil téléphonique et dématérialisation des services publics »*, l'a montré. Cette enquête, qui a testé les informations données par les plateformes téléphoniques des caisses d'allocations familiales (CAF), des CPAM (caisses primaires d'assurance maladie) et de Pôle emploi, a révélé qu'elles renvoyaient très fréquemment sur Internet les personnes qui les appelaient.

Ces plateformes partent du principe que tous ont Internet, maîtrisent l'outil informatique, et qu'elles n'ont donc pas à donner ces informations par téléphone. Plus étrange encore, elles invitent à se renseigner dans les agences locales, sans en fournir l'adresse ni les heures d'ouverture, qui figurent, disent-elles, sur Internet!

Or, d'après cette enquête, 16 % de ces personnes n'ont pas accès à Internet chez elles et, parmi celles qui y ont accès, 21 % ne l'utilisent pas ou se sentent mal à l'aise avec l'outil. Aussi, quand on leur dit : *« Allez voir sur Internet »*, certaines préfèrent renoncer à la prestation.

Le défenseur des droits alerte sur le fait que la dématérialisation de l'administration ne doit pas renforcer les inégalités qui existent déjà, sous peine d'institutionnaliser une forme d'exclusion, liée à la précarité sociale et économique, à l'âge ou au handicap. Elle doit au contraire contribuer à les réduire.

La dématérialisation de l'administration n'est pas la seule cause de ces difficultés, mais elle les accentue.

Il a fait dans ce sens des préconisations. Si cette numérisation a pour objet de faire faire des économies aux services publics, le défenseur des droits souhaite qu'une partie de ces économies soit consacrée à développer la qualité des services d'accompagnement téléphonique et physique des personnes les plus vulnérables, proposant des lieux de proximité où celles-ci puissent trouver des agents susceptibles de les aider dans leurs démarches. Des efforts ont été faits. Mais ils doivent être renforcés, améliorés et homogènes sur tout le territoire.

Recueilli par Christine Legrand

La direction de Pôle emploi veut redéployer de 2 500 à 3 000 conseillers spécialisés dans le calcul des droits des chômeurs, désormais automatisés, vers des activités de suivi et d'accompagnement. Ses agents, appelés à la grève lundi par quatre syndicats, dénoncent une *« dématérialisation à outrance »* de ses services au détriment des employés et des chômeurs. Le débat sur les enjeux humains de la mutation numérique des administrations est relancé.

Guillaume Cordonnier
Directeur associé, « service au citoyen », CapGemini Consulting

Le numérique permet aussi de réhumaniser les services publics

Nous n'avons pas le sentiment que la transformation numérique des services publics allie trop vite en France. Dans les classements de l'ONU, notre pays était bien placé, il y a quatre ou cinq ans, en matière de services numériques offerts aux usagers, mais aujourd'hui on observe un décrochage assez net.

Les situations sont cependant très différentes d'une administration ou d'un opérateur à un autre. Par exemple Pôle emploi, sous l'impulsion de Jean Bassères, le PDG, a fait un effort particulier, tout comme l'administration des impôts.

Le numérique peut permettre d'économiser facilement 30 % des coûts pour délivrer un même service à qualité égale. Mais on se trompe d'approche si l'on aborde la question de la transformation numérique de la sphère publique uniquement sous l'aspect des coûts, en cherchant simplement à automatiser. Autant un opérateur privé peut choisir de segmenter ses clients, en en abandonnant certains, autant c'est inconcevable pour un service public. Il faut offrir un service de qualité à tous.

Certains publics sont victimes de la « fracture numérique » : personnes les plus âgées – même si le taux d'utilisation de smartphones augmente fortement –, ou personnes en difficulté. Il est essentiel de leur proposer des services en ligne plus accessibles, ou même de maintenir des services physiques. Il ne faut pas procéder de manière uniforme.

Nous avons par exemple travaillé sur l'« inclusion numérique » avec Emmaüs connect, en développant une application mobile très simple destinée à aider les personnes en difficulté à accéder aux services publics.

Par ailleurs, le numérique permet d'automatiser des tâches invisibles pour l'usager du service public et de redéployer les agents sur des tâches à plus forte valeur ajoutée. Par exemple, limiter la ressaisie de données, pour privilégier le conseil, l'aide à des populations en difficulté. En ce sens, le numérique, loin de conduire à une déshumanisation des services publics, peut permettre au contraire de les « réhumaniser » au profit de ceux qui en ont le plus besoin.

C'est aussi une opportunité de valorisation du travail des agents. Mais pour ce faire il faut gérer la transition d'une manière globale, en les accompagnant en matière de formation.

Nous avons travaillé sur l'« inclusion numérique » avec Emmaüs connect.

. Nous avons mené beaucoup d'études avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT) pour comprendre les raisons qui font le succès ou l'échec d'une transformation numérique. Le point fondamental, c'est d'impliquer les agents dans ce processus. Il faut un projet d'ensemble, porté par un dirigeant et ses collaborateurs, pour arriver à un meilleur service de tous. Ce sera un enjeu fort pour le prochain gouvernement : donner un sens global au projet de transformation numérique des services publics et permettre à la France de refaire son retard en la matière.

Recueilli par Vincent de Féligonde

Lire aussi page 2-3

Le Figaro - mardi 7 mars 2017

La délicate formation des fonctionnaires à la laïcité

Déployés après les attentats de 2015, ces stages ont peu de succès. Reportage.

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

LAÏCITÉ Des élèves qui demandent la non-mixité d'un cours de sport. Un collégien qui refuse de visiter une cathédrale au prétexte qu'il est juif. Un écolier qui récite le bénédicité à la cantine. « *Que feriez-vous face à ces cas problématiques ?* », interroge le livret « Valeurs de la République et laïcité ». Pour ne pas laisser les fonctionnaires seuls avec « *un certain nombre d'angoisses* », la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a décidé d'instaurer une « *formation initiale obligatoire* » à la laïcité pour tous les agents publics. Un « mode d'emploi sur la laïcité » sera également remis aux nouveaux arrivants dans la fonction publique *(voir ci-contre)*.

Au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), « *après les attentats de 2015, on a été mandaté pour déployer une offre de formation spécifique afin de répondre au besoin d'accompagnement des agents sur l'application des valeurs de la République et notamment la laïcité*, indique Agnès Ledoux-Loeser, référente régionale "Valeurs de la République et laïcité" pour la Grande Couronne parisienne. *Cette offre est en place depuis mi-2016. Au début, on pensait que l'on allait être assailli par les demandes des collectivités... Et puis en fait, non.* » Quelques villes comme Évry (Essonne), très engagée en faveur de la laïcité, ont déjà commencé à envoyer leurs agents en formation. « *Nous avons d'abord voté un Pacte laïque et républicain, et créé parallèlement un Conseil citoyen local de laïcité*, raconte Nathalie Guillot-Iuin, directrice générale déléguée en charge des ressources humaines à la mairie d'Évry. *Deux cents de nos agents, sur 1200, sont désormais formés : ils savent comment répondre aux demandes de dérogation. Et, surtout, que leur employeur est derrière eux.* » Même satisfaction chez Christian Vidal, qui a conduit plusieurs formations à Évry : « *Si certains arrivent avec l'idée que la laïcité, c'est un truc contre la religion musulmane*, souligne-t-il, *tous repartent en ayant compris que le principe de laïcité était au service des libertés individuelles, dans le cadre des valeurs de la République.* »

En revanche, « *d'autres maires*, regrette-t-on au CNFPT, *semblent plus frileux, ou un peu perdus* ». D'autres élus encore sont allés trop loin dans une logique clientéliste et ne savent plus, maintenant, comment reculer... Cette semaine-là, dans une petite ville de la région parisienne, une douzaine d'agentes* venant de plusieurs municipalités alentour s'étaient inscrites, d'elles-mêmes, aux deux journées de formation. « *Formation très urgente !* », avait signalé une jeune femme travaillant en école maternelle, tandis qu'une autre cherchait à savoir « *expliquer avec des mots adaptés ce qu'est la tolérance pour éviter l'entre-soi* ». Rappels historiques, « quiz d'autopositionnement », étude de cas ou encore jeux de rôle, les stagiaires, venues avec leurs propres « *casse-tête* », sont « *contentes de rendre ce sujet moins tabou* ». En groupe, on disserte sur l'histoire de cette maman qui refuse que sa fillette soit déshabillée pour la sieste, au nom de sa religion : elle portait trois collants en juillet ! « *Invoquer l'hygiène, la chaleur !* », tente une participante. « *L'objet de la formation, c'est d'une part de rappeler les règles de droit liées au principe de laïcité, et d'autre part d'introduire la notion de dialogue* », souligne le formateur Jean-Baptiste Rousseau.

Un « mode d'emploi sur la laïcité » sera remis aux nouveaux arrivants dans la fonction publique. (Ici la mairie d'Argenteuil, Val-d'Oise)
CHRISTOPHE TAMOURTE / Cimages

Un minimum de règles

De par son expérience de maire d'une petite commune, Soisy-sur-Seine (Essonne), il est bien placé pour constater que « *cette notion de laïcité n'est acquise ni par les gens sur le terrain ni par les cadres* ». « *Les élus n'ont parfois pas conscience des problèmes : ils adaptent, font un job d'élu, quoi !*, clame cet ancien fonctionnaire territorial. *On voit des situations complexes...* » Comme ces assistantes maternelles, voilées, qui exposent des signes religieux chez elles. « *Elles sont payées par la municipalité pour accueillir des enfants dans le cadre d'une mission de service public*, explique Jean-Baptiste Rousseau. *Il ne s'agit pas de leur faire refaire toute la déco, mais elles doivent se conformer à un minimum de règles ! Seulement, si on exigeait d'elles le strict respect du principe de laïcité, on aurait moitié moins d'assistantes maternelles.* »

Autre cas sensible, celui d'une responsable de colonies de vacances face à un animateur qui fait le ramadan et qui doit conduire un bus rempli d'enfants. « *Je sais que je ne dois pas lui parler du ramadan*, avance une stagiaire. *J'lui glisse : "T'as bien dormi ?" Je crois que je demanderais la présence de mon adjointe, que je prendrais des notes et que je demanderais à l'animateur de signer un papier : faut assurer ses arrières !* » « *Ah, mais moi je signe pas ton papier !*, réplique celle qui joue l'animateur. *Et je dis que je me sens parfaitement capable de conduire !* » « *On peut tout de même exprimer son inquiétude !*, lance une troisième. *Lui parler de la fatigue, de la faim et trouver une solution ensemble...* »

Pour Jean-Baptiste Rousseau, la solution, « *qui fonctionne à chaque fois* », est d'objectiver les situations, de clarifier les règles. « *Dès qu'on sort complètement des questions religieuses, on sort du domaine de l'émotion, ce qui dépassionne la discussion*, précise-t-il. *Et cela permet de trouver un terrain d'entente.* » Parfaitement compris, du côté des stagiaires : « *Avec tous ces arguments juridiques, on se sent mieux armées face aux parents ou aux administrés*, résume une agente. *Mais auprès des collègues et des élus, parfois bien campés sur leurs convictions, c'est une autre histoire...* » ■

**Toutes ont requis l'anonymat.*

Un stage bientôt obligatoire pour tous les agents

C'est la première des six recommandations prioritaires du rapport « Laïcité et fonction publique », remis en décembre dernier à Annick Girardin, la ministre de la Fonction publique. Une « formation initiale » à la laïcité sera bientôt obligatoire pour tous les agents publics. « *La circulaire sera prête fin mars, après validation des syndicats* », précise-t-on au ministère. Elle sera accompagnée par la sortie d'un « mode d'emploi sur la laïcité » destiné aux nouveaux arrivants dans la fonction publique. « *Un usager peut-il porter un signe d'appartenance religieuse lorsqu'il se rend dans un service public ?* », « *Que faire lorsqu'un agent refuse de serrer la main, d'être placé sous l'autorité hiérarchique d'une personne de l'autre sexe ?* », ou encore : « *Des questions religieuses peuvent-elles être abordées à l'occasion d'un recrutement ?* » : ce dépliant détaille « *les attitudes à adopter face à des cas concrets que nous avons recensés* », indique le cabinet de Mme Girardin. On y trouve aussi quelques « *idées reçues* » et les incidences de la laïcité dans les différents espaces – administratif, partagé et privé. « *L'interdiction – de manifester son appartenance religieuse – vaut quelles que soient les fonctions exercées au contact ou non du public*, rappelle le dépliant, *pendant le temps de travail et sur le lieu de travail.* » S. K.

Les Echos - mardi 7 mars 2017

RELATIONS SOCIALES // Longtemps boudés par les syndicats classiques, les travailleurs indépendants ont fait émerger de nouvelles formes de représentation et de solidarité. Avec des modèles très divers.

Quel syndicalisme pour les indépendants ?

Benoit Georges
@bengeorges

Le 27 octobre dernier, la ville de New York a voté la première loi des Etats-Unis conçue spécifiquement pour protéger les travailleurs indépendants. Adopté à l'unanimité, le texte, appelé « Freelance isn't Free Act » (« le travail freelance n'est pas gratuit ») oblige toute organisation faisant appel à un entrepreneur individuel à indiquer par écrit les délais et la procédure de paiement dès lors que la rémunération dépasse 800 dollars sur une période de quatre mois. La nouvelle loi augmente également le niveau de dommages et intérêts en cas de non-versement des sommes prévues. Originalité, ce texte a été initié et porté par un syndicat... qui n'en est pas vraiment un : la Freelancers Union, fondée en 2001 par une juriste new-yorkaise, Sarah Horowitz.

« La Freelancers Union s'apparente davantage à une entreprise de services qu'à un syndicat comme nous l'entendons », explique l'économiste britannique Guy Standing, auteur de plusieurs livres sur les travailleurs indépendants et précaires, dont le plus connu, « Le Précariat », vient d'être traduit en français. Organisation hybride, mêlant une structure à but lucratif et une autre à but non lucratif, la Freelancers Union s'est fait connaître par des actions en faveur de la reconnaissance des travailleurs freelance. Mais son modèle économique est celui d'une entreprise de services : elle propose des coupons de réduction sur des formations, des espaces de co-working ou des contrats d'assurance. Elle a même, de 2008 à 2014, opéré sa propre compagnie d'assurances dans l'Etat de New York, où se concentrent la moitié de ses 350.000 membres.

La Freelancers Union a profité de la progression rapide des « nouvelles formes d'emploi » aux Etats-Unis : le travail non salarié concerne 15,8 % des travailleurs américains, contre 10,7 % en 2005. Aux consultants, artistes, designers, juristes, graphistes ou journalistes en freelance sont venus s'ajouter les travailleurs des nouvelles plates-formes numériques, chauffeurs Uber ou coursiers à vélo. Autant de métiers qui, jusqu'à présent, n'intéressaient pas les syndicats traditionnels. *« Il y a encore cinq ans, les syndicats regardaient la flexibilité comme l'ennemi, et ne s'adressaient en pratique qu'aux travailleurs salariés à temps plein,* résume Guy Standing, *Depuis deux ans, cette attitude est en train de changer. »*

L'espace de co-working parisien Mutinerie organisera, la semaine prochaine, la première Freelance Fair, un événement consacré à l'avenir et à la protection des travailleurs non-salariés. *Photo DR*

(...)

(...)

Modèles coopératifs

Et ce changement ne se limite pas aux Etats-Unis. La représentation et la défense des travailleurs indépendants sera l'un des principaux thèmes de la première Freelance Fair, un événement organisé le jeudi 16 mars à Paris par l'un des pionniers du co-working dans la capitale, Mutinerie. « *L'idée est de s'adresser à tous les travailleurs indépendants, et de leur donner des pistes pour vivre au mieux leur indépendance* », explique Antoine van den Broek, président de Mutinerie. Cette « foire aux freelancers » rassemblera aussi bien la Fédération des autoentrepreneurs, revendiquant 80.000 adhérents en France, que l'European Freelancers Movement, fédérant 14 associations au niveau européen, et même la CFDT, qui y présentera une plate-forme créée spécifiquement pour les indépendants, Union, expérimentée discrètement depuis la fin d'année dernière (lire encadré ci-contre). « *Ce n'est pas le seul syndicat français à s'intéresser aux freelancers, mais je le vois aujourd'hui comme le plus actif sur le sujet* », estime Antoine van den Broek.

Si, en dehors de métiers bien représentés (artisans, professions libérales, etc.), les syndicats traditionnels ont tardé à s'intéresser aux indépendants, ces derniers ont trouvé d'autres moyens d'union et de représentation, en particulier en piochant dans le modèle coopératif ou mutualiste. « *Aujourd'hui, on trouve aussi bien des collectifs rassemblant entre une trentaine et une centaine de personnes dans un objectif de mutualisation, et des coopératives d'activité et d'emploi avec des centaines de travailleurs* », indique Antoine van den Broek. Cette version modernisée des SCOP (sociétés coopératives ouvrières de production) existe depuis plus de vingt ans. Encadrée par la loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014, elle permet de réunir des « entrepreneurs salariés » – c'est-à-dire des indépendants, qui déclarent leur activité à travers une coopérative, et reçoivent en retour une feuille de paye et une protection sociale. « *Cela s'apparente à du portage salarial, mais avec un esprit coopératif, voire politique* », détaille Antoine van den Broek, qui cite l'exemple de Coopaname, coopérative parisienne rassemblant plus de 800 artisans, freelancers et prestataires de services.

Bien que la fédération nationale Coopérer revendique 7.000 entrepreneurs et 74 coopératives de ce type en France, l'exemple le plus souvent médiatisé vient de Belgique, où la coopérative Smart.be revendique 29.000 membres pour 140 millions d'euros facturés l'an dernier par son intermédiaire. Elle propose aux indépendants un outil de gestion des devis et des contrats, ainsi qu'une assurance (responsabilité civile, accident du travail...) contre un pourcentage de leur chiffre d'affaires de l'ordre de 8,5 %. Créé au départ, en 1998, à destination des professions artistiques, Smart a depuis élargi ses activités à toutes sortes d'indépendants, qu'il s'agisse de consultants, de journalistes ou de livreurs.

Les indépendants ont trouvé d'autres moyens de représentation, en piochant dans le modèle coopératif ou mutualiste.

« *Cela s'est fait de façon empirique, notamment parce que certains de nos membres cumulaient les activités, par exemple en étant à la fois créatifs et coursiers*, explique Sandrino Graceffa, président de Smart. Il revendique « *une ambition de transformation sociale : on pense que la bonne solution ne passe pas uniquement par l'entrepreneuriat individuel, et qu'il doit être possible de vivre de son savoir-faire sans se couper de sa protection sociale.* » L'adhésion à Smart permet même de bénéficier d'un fonds de garantie en cas de non-paiement : après la faillite du service de livraison de repas TakeEatEasy, en juillet dernier, Smart a ainsi indemnisé, sur ses deniers, quelque 400 coursiers belges. ■

En chiffres

● 2,8 millions
Le nombre de travailleurs indépendants en France, soit 10,8 % des emplois en 2014, selon le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (« Les Echos » du 28 février 2017).

● 38.820 euros
Le revenu annuel des indépendants (hors autoentrepreneurs et agriculteurs).

● 1.1 million
Le nombre d'autoentrepreneurs à fin juin 2016. Leur chiffre d'affaires moyen est de 3.500 euros par trimestre. En 2014, un tiers des personnes bénéficiant de ce statut exerçaient en parallèle une activité salariée. (HCFPS)

● 82 %
Le pourcentage total d'autoentrepreneurs se déclarant satisfaits (62 %) ou « très satisfaits » (20 %) de leur activité d'indépendant. Le total atteint 92 % pour les indépendants en portage salarial, 80 % pour les autres entrepreneurs, selon un sondage Elabe pour la Fondation Travailler Autrement.

La CFDT lance une plate-forme pour les non-salariés

Une plate-forme numérique pour s'adresser aux indépendants : c'est la piste expérimentée par la fédération communication, conseil, culture (F3C) de la CFDT. Lancée en novembre 2016, CFDT Union est un service en ligne permettant d'établir des devis ou des factures, de bénéficier d'une assurance-responsabilité civile professionnelle (en partenariat avec AXA) et d'avoir accès à des conseils et à une protection juridique. Le service est facturé à l'acte, à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires généré sur la plate-forme. « *L'idée est de se rapprocher des indépendants à travers la fourniture d'un service qui est adapté à leurs besoins*, explique Olivier Lelong, secrétaire fédéral F3C. *On peut voir ça comme un retour aux origines des syndicats, qui, au départ, proposaient tous à leurs adhérents des services d'assurance.* » Face à la multiplication des offres en direction des travailleurs non salariés, qu'il s'agisse de coopératives ou de sociétés de services privées, Olivier Lelong estime qu'« *il y a des avancées qui ne pourront pas se faire sans les organisations syndicales. Il y a, aujourd'hui, un fort besoin de porter la voix des indépendants, et nous pensons que nous pouvons être un bon relais.* » — *B. G.*

enquête

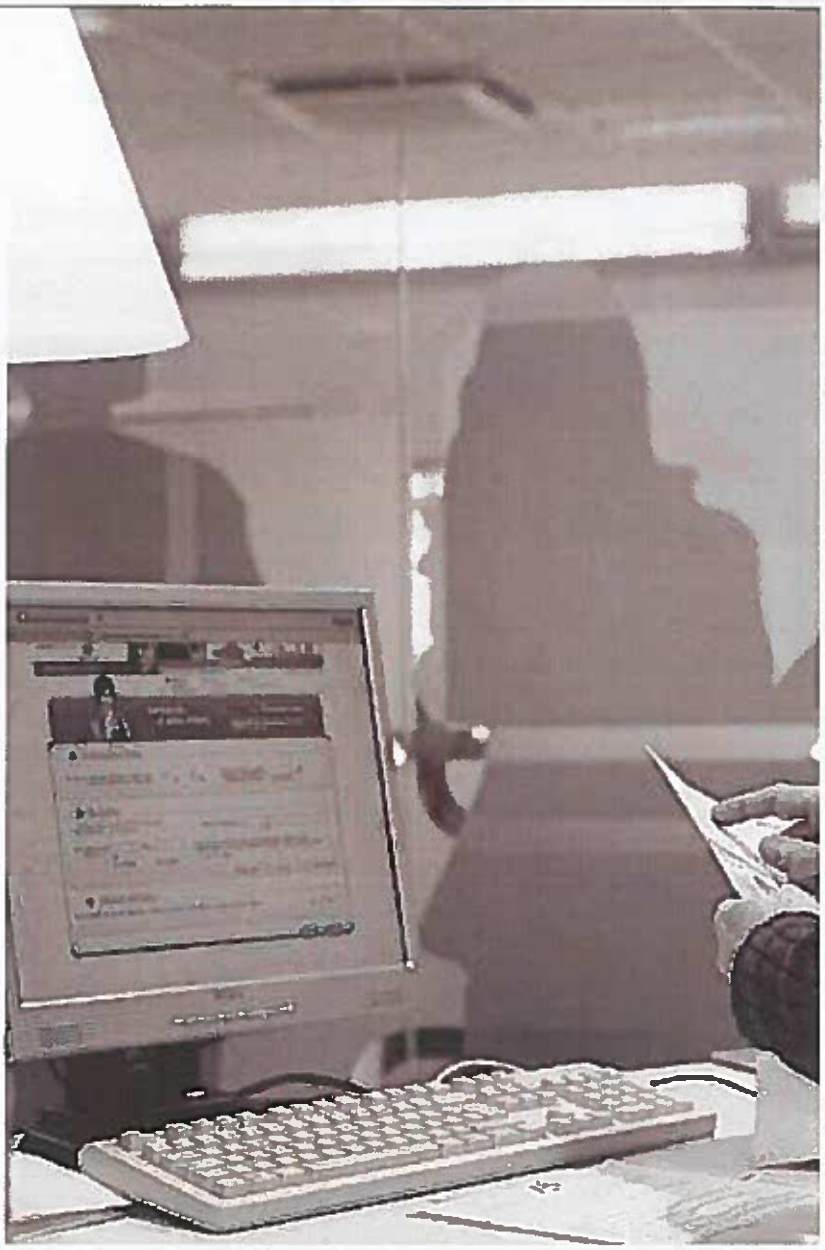

Malgré l'apport du numérique et les 4.000 postes supplémentaires gagnés depuis 2

Dans le quotidien des conseillers de Pôle emploi

REPORTAGE // Chômage de masse, numérique, réorganisations incessantes... En sous-effectif notoire, les conseillers de Pôle emploi ont beaucoup encaissé depuis la fusion ANPE-Assedic de 2008. Plongée dans une institution où l'humain, malgré tout, garde sa place pour aider les demandeurs d'emploi à rebondir.

Alain Ruello
@AlainRuello

Trouver des offres d'emploi ? Avec tous les outils numériques disponibles n'importe qui peut le faire. » A l'heure où la France compte plus de 6,5 millions de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, dont 2,5 millions pointent depuis plus d'un an, il y a de quoi choquer en disant cela. A tort. Venant de Stéphane, conseiller placement à l'agence de Bègles-Bordeaux de Pôle emploi, ces propos n'ont rien de provocant, de cynique ou de désabusé. Entre arroser le Web avec son CV et « *rechercher* » un emploi, il y a un pas, argue cet ancien professeur de quarante-sept ans, entré dans l'ex-ANPE en 2007 après avoir évoqué le métier avec... un conseiller.

Ce vendredi matin de janvier, Sarah, elle aussi, aurait pu choquer la quinzaine de demandeurs d'emploi réunis pour son atelier réseaux sociaux, toujours à Bègles. « *Vous êtes demandeur d'emploi : c'est un vrai métier* », leur lance-t-elle. Chômeur, un vrai métier ? Pas un signe de réprobation dans la salle, tant la démonstration de cette ex-chasseuse de têtes, entrée dans la maison fin 2011, a fait mouche. « *Ne pas culpabiliser* », « *Structurer sa démarche* », « *Le lundi, le mardi et le mercredi, on travaille sur les réseaux sociaux* »... Le reste du temps, c'est pour les rendez-vous. Les samedi et dimanche ? « *On y a droit !* », « *Et on ne répond pas à une offre à 3 heures du matin !* », ajoute-t-elle, après avoir enchaîné, non sans humour, les conseils pour tirer le meilleur de Viadeo.

Quelques jours plus tôt, Fabien, Vanessa et Isabelle se sont retrouvés au musée du Louvre de Lens. Pas pour visiter l'exposition sur les miroirs qui court jusqu'en septembre. Non, pour animer un atelier un peu... spécial. Le public ? Une quinzaine de jeunes. Tous ont moins de 30 ans et sont en accompagnement collectif intensif. Autrement dit, ils doivent gagner en autonomie. C'est la troisième fois qu'ils viennent ici. La première, pour une visite, et, pour certains, visiter un musée, c'était aussi une première. Ils sont revenus choisir une œuvre dans la galerie du Temps. Et, ce jour-là, ils doivent l'incruster dans une vidéo à la manière des « Têtes à claques » québécoises. Avant d'aller la présenter, avec l'aide d'une médiatrice du musée, devant leurs camarades. Se placer, maîtriser sa respiration, aller à l'essentiel... le parallèle avec un entretien d'embauche est vite fait.

Parier sur l'émulation, c'est tout l'enjeu de ces clubs jeunes lancés en 2013, avec un objectif ambitieux : un emploi durable dans les six mois. « *La priorité, ce sont les techniques de recherche d'emploi. D'où des initiatives un peu différentes* », ajoute Isabelle. « *L'art*

(...)

(...)

n'est pas un enjeu. Il permet de s'exprimer, d'avoir confiance en soi, de trouver sa place dans un environnement inconnu », précise Jean-Charles Godard, chargé des partenariats à la région Hauts-de-France. « *On fait du sur-mesure* », détaille Vanessa, « *impressionnée* » par les progrès rapides des jeunes. « *On a tous les profils, de celui qui dort dans sa voiture au diplômé en master. La clef, c'est qu'ils ont tous envie d'être autonomes, de bosser* », abonde Fabien, « *déçu* » qu'on ne sache pas que les clubs jeunes, « *ça marche* ».

Aider les chômeurs à conduire leur projet

Stéphane, Sarah, Fabien, Isabelle ou Vanessa : cinq visages de conseillers placement parmi 24.000. Cinq visages d'une institution à laquelle, à tort, certains imputent la persistance du chômage de masse. Chacun à sa façon démontre que Pôle emploi, ce n'est pas qu'une machine à indemniser, à compter, voire à radier les chômeurs, et que l'humain y a toujours sa place, malgré des effectifs insuffisants et des ratés, comme par exemple, le cas de ce jeune chômeur parisien en butte au silence de sa conseillère malgré une offre de formation dans la sécurité maritime assortie d'une promesse d'embauche en poche.

A ces cinq visages, on peut ajouter Catherine, à Lens Gare. Sa spécialité ? L'accompagnement intensif jeune, version individuelle des clubs jeunes. « *Certains sont désespérés et se dévalorisent. Dès le premier entretien, je leur donne mon mobile et mon e-mail, ça les rassure beaucoup* », témoigne cette ancienne du service export de McCain, vingt ans de maison à son actif. On peut aussi ajouter Amélie, à Evreux, au cœur du quartier prioritaire de la Madeleine, et qui s'est lancée à fond dans le « conseil en évolution professionnelle », le CEP. Né avec la loi de 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, c'est le nouvel alpha et oméga de la démarche visant à aider les chômeurs à conduire leur projet. « *Il n'y a rien de révolutionnaire par rapport à la pratique antérieure* », admet-elle. Mais, avec sa panoplie complète d'outils, où chacun picore ce dont il a besoin, le CEP harmonise les pratiques. Les conseillers peuvent, par exemple, utiliser des grilles d'autopositionnement et de contraintes par métiers. Point important du dispositif, chaque agence va être dotée d'un psychologue du travail.

« *Nous vivons une période de revalorisation du métier de conseiller* », résume Véronique Abraham-Leprince, la directrice de l'agence. On ne recherche plus un travail comme il y a dix ans. On ne conseille donc plus comme il y a dix ans. Vu de Pôle emploi, le chômeur doit être acteur de sa démarche et le conseiller est là pour l'y aider. Pour cela, le navire amiral du service public à l'emploi s'est transformé à marche forcée depuis la fusion ANPE-Assedic en 2008. Une fusion douloureuse comme toute fusion, mais aussi parce qu'elle s'est faite dans le pire des contextes.

Quand, fraîchement installé à l'Elysée, Nicolas Sarkozy appuie sur le bouton, les clignotants étaient au vert. Le plein-emploi ? Une question de mois. La crise des « subprimes » a tout balayé. Deux quinquennats plus

Les effectifs de Pôle emploi

En milliers d'agents (ETPT)

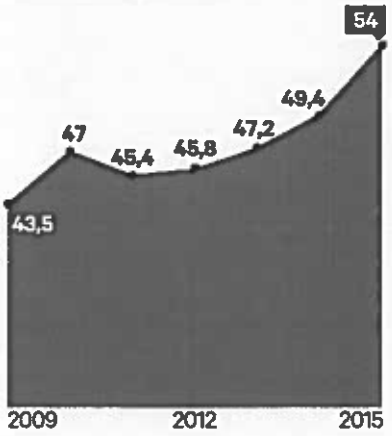

« LES ÉCHOS » / SOURCES : COUR DES COMPTES.

(...)

(...)

tard, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) a augmenté de 1,3 million ! Tout n'est pas parfait chez Pôle emploi (la Cour des comptes s'en est émue en 2015), mais on mesure le tsunami auquel ses conseillers ont dû faire face, tout en apprenant à vivre ensemble, entre les ex-ANPE au statut public et les privés des ex-Assedic.

Et ce n'est pas tout. Car ils ont aussi dû absorber l'autre tsunami, celui du numérique. Les sites de recrutement ont éclos comme les champignons après la pluie. Fini le monopole de placement. La réponse de Pôle emploi ? Comme saint Paul aux Galates : « *Venez à moi.* » A part Leboncoin, tous les géants du secteur ont répondu présent, Jobijoba, Monster ou Keljob, dans un échange de bons intérêts qui fait que le moteur de recherche d'annonces agrège 600.000 offres d'emploi. En parallèle, les bases de données ont été ouvertes aux start-up, comme celle du très médiatique Paul Duan. Résultat, l'Emploi Store, ce sont 300 services, dont 250 de partenaires. On peut tester ses compétences avec Map'UP, comprendre les transitions énergétiques via un cours en ligne massif du ministère de la Recherche ou simuler un entretien virtuel...

Spécialisation

La fusion, aujourd'hui, est bien digérée. Les équipes sont mélangées dans des locaux neufs. L'accueil a été changé : libre le matin, sur rendez-vous l'après-midi. Personne ne songerait à détricoter l'édifice. Personne ? Pas tout à fait. Le très charismatique Jean Bassères, qui a pris le gouvernail fin 2011 et ne jure que par les résultats, n'a pas hésité à remiser au placard quelques-uns des totems de la fusion. Au premier rang desquels, le conseiller unique qui devait recevoir les chômeurs une fois par mois, la grande idée de Dominique de Villepin. Irréaliste tant par manque de moyens que parce qu'aucune tête, même bien faite, ne peut tout maîtriser. Autre retour en arrière, les conseillers entreprises ont été ressuscités. On en compte 4.300, chargés de traquer toutes les offres, et il y en a, qui échappent à Pôle emploi. « *Les entreprises connaissent mal tous nos services, surtout les TPE. Sans oublier les clichés* », témoigne Vanessa, à Bègles. L'avenir est moins assuré en revanche pour les conseillers indemnisation.

A l'inverse de ce qui avait été imaginé en 2008, l'heure est donc à la spécialisation des conseillers, qui doivent se focaliser sur ceux qui sont le plus éloignés du travail. Et pour cela, la direction a imaginé le « nouveau parcours du demandeur d'emploi », le NPDE, pierre angulaire de la stratégie de personnalisation des services pour suivie, dernier avatar d'une organisation qui n'a fait que changer depuis 2008. Publié sur un bulletin CFDT, premier syndicat maison, le témoignage de Bérangère résume bien la situation : « *On doit s'adapter sans cesse, oui, c'est notre boulot, mais tout change rapidement. Ça s'arrête quand ?* » « *Y a-t-il un besoin de stabilité ? Oui, forcément* », en convient Roland Grillères, le directeur de Pôle emploi Bègles, passé par la grande distribution avant d'intégrer l'ANPE en 2007. « *C'est vrai que les conseillers ont le sentiment que le rythme de changement est trop rapide* [...], *mais il y a quand même deux bonnes nouvelles en contrepartie* », répond Jean Bassères : les grands chantiers d'organisation sont quasiment finis et, « *plus important encore* », les troupes adhèrent. « *Et quand, en plus, troisième bonne nouvelle, les résultats sont là...* », ajoute-t-il en brandissant les derniers indicateurs de satisfaction.

N'empêche. Le service de Pôle emploi s'est « *en moyenne sensiblement amélioré, mais accompagner un chômeur demande du temps d'écoute* », insiste Gilles de Labarre, le président de Solidarités nouvelles face au chômage. De ce point de vue, la montée en compétence des conseillers en CEP butte encore sur les résistances propres à tout changement, mais, surtout, sur le sous-effectif. La dégradation des conditions de travail étaient d'ailleurs au cœur de l'appel à la grève SNU-CGT-FO-Solidaires ce lundi 6 mars, qui a rassemblé plus de 13 % des salariés, hors DOM. C'est moins que les 18 % du dernier mouvement intersyndical de juin 2014, mais significatif quand même. Malgré l'apport du numérique, qui permet de dégager du temps « utile », les conseillers croulent sous le nombre de chômeurs à suivre, lesquels sont répartis selon trois familles, des plus aux moins autonomes.

> On ne recherche plus un travail, comme il y a dix ans. On ne conseille donc plus, comme il y a dix ans.

> Vu de Pôle emploi, le chômeur doit être acteur de sa démarche et le conseiller est là pour l'y aider.

Exemple à Bègles, où 26 conseillers s'en partagent 3.800. Stéphane en a 110. Sarah 450 ! « *Gérable* », car tous n'ont pas besoin d'être marqués de près, assurent-ils. Fabien, à Lens, qui vient de prendre un portefeuille guidé « riche » de 300 chômeurs, ne tourne pas autour du pot : « *C'est trop ! Il n'y a pas assez de conseillers.* » Et la situation va encore évoluer car, de trois, les catégories vont passer à deux, « autonome » et « accompagné ». Amélie (90 « renforcés ») a vite fait le calcul : « *La taille des portefeuilles va augmenter. Le mien en tout cas.* » ■

Le dossier sensible du contrôle des chômeurs refait surface

Les Echos - mardi 7 mars 2017

EMPLOI

Les propositions d'Emmanuel Macron n'ajoutent rien à ce que prévoit déjà la loi et leur efficacité reste un sujet de débat.

Alain Ruello
@AlainRuello
avec Leila de Comarmond

Un bilan de compétences dans les quinze jours suivant l'inscription à Pôle emploi, et une suspension des allocations en cas de refus de deux emplois « *décents* ». Lorsqu'il a dévoilé son programme la semaine dernière, Emmanuel Macron a fait de ces deux mesures les piliers d'une « *vraie révolution de la flexisécurité* » en y ajoutant des aides massives à la mobilité et aux formations d'avenir.

Une vraie révolution ? Pas vraiment si l'on se réfère à ce qui existe déjà sur le papier. Pour ce qui est du bilan de compétences, tout demandeur d'emploi y a droit sous dix jours, c'est l'un des points majeurs de la réforme de l'inscription et des modalités d'accueil mise en place depuis 2016 par Pôle emploi. Quant à la sanction proposée, là encore, la loi de 2008 le prévoit déjà.

Que disent les textes ? Que tout chômeur considéré comme immédiatement disponible élabore avec son conseiller la nature et les caractéristiques, la zone géographique et le niveau de salaire des emplois recherchés. Une offre sera considérée comme « raisonnable » dès lors qu'elle satisfait à des seuils de salaires ou de temps de transport, eux-mêmes fonction de la durée de chômage (minimum 85 % de l'ancien salaire et une heure ou 30 kilomètres maximum à partir de six mois par exemple). Enfin, en cas de refus de deux offres raisonnables sans motif légitime, le préfet peut réduire les allocations de deux à six mois, voire définitivement. « *Ce que propose Emmanuel Macron existe depuis neuf ans* », souligne Michel Abhervé, professeur associé en économie sociale et politiques publiques à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

> « Si les radiations (après contrôles) sont rares, c'est d'abord parce que le circuit de sanction est lourd et peu efficient. »
>
> MICHEL ABHERVÉ
> Professeur à l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Un projet qui avait provoqué un tollé politique

Il n'empêche, le candidat d'En Marche n'est pas le seul à mettre le sujet sur la table, quitte à raviver un débat miné. Dans le projet de convention d'assurance-chômage soumis actuellement aux syndicats, le Medef appelle de nouveau à revoir avec l'Etat le régime des « sanctions » en cas de manquement constaté en matière de recherche d'emplois. Il s'agit notamment « *d'en donner la responsabilité aux seuls conseillers de Pôle emploi* », « *d'en simplifier les modalités* », et « *de mettre en place une dégressivité ciblée* » des allocations. Face aux contrats courts ou au régime des seniors, ce n'est assurément pas le sujet majeur de la négociation (lire ci-dessous). Mais il a le mérite de poser la question de l'efficacité des dispositifs actuels.

Partant du constat que les conseillers placement ne voulaient pas contrôler ou n'en avaient pas le temps, Pôle emploi a mis en place une équipe dédiée de 200 contrôleurs il y a un an et demi, après avoir mené plusieurs expérimentations. La genèse de ce projet, lancé par François Rebsamen, alors ministre du Travail, avait alors provoqué un tollé politique, avant que les esprits ne s'apaisent suite aux expérimentations. Pour quel bilan ? On le saura en juin normalement quand Pôle emploi publiera des chiffres. Seul élément connu, l'opérateur public effectue 12.000 contrôles par mois en moyenne. Et sur les milliers de radiations prononcées par an, seules quelques dizaines sont liées à des refus d'offres raisonnables. « *Quand il y a du travail, les gens le prennent* », confirme un conseiller d'une agence bretonne.

Si ces radiations sont rares, c'est d'abord parce que le circuit de sanction est « *lourd et peu efficient* », estime de son côté Michel Abhervé. Transférer les sanctions à Pôle emploi comme le propose le Medef pourrait fluidifier les choses. Au-delà, c'est le principe même d'offre raisonnable qui est sujet à caution car facile à contourner : qui le veut vraiment peut tout faire pour « rater » un entretien d'embauche. « *Prouver l'absence d'actes répétés de recherche est une gageure* », confirme un juriste spécialisé.

Qui plus est, insiste Pôle emploi, s'il permet de débusquer quelques tire-au-flanc, le contrôle des chômeurs a surtout une autre vertu : remobiliser ceux qui ne cherchent plus par dépit et susceptibles d'être sanctionnés faute, par exemple, de ne plus répondre aux convocations. Enfin et surtout, la tendance actuelle pour aider un chômeur consiste plutôt à travailler sur ses compétences et ainsi lui ouvrir des champs d'emploi auquel il n'aurait pas pensé, plutôt que de « coller » le plus possible au poste qu'il a perdu.

S'il permet de débusquer les tire-au-flanc, le contrôle des chômeurs a surtout une autre vertu : remobiliser ceux qui ne cherchent plus par dépit et susceptibles d'être sanctionnés faute, par exemple, de ne plus répondre aux convocations. *Photo Pouzet/Sipa*

À NOTER

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a augmenté en métropole de 2,1 % sur 2016, pour atteindre 3,19 millions, soit 51,2 % des personnes inscrites à Pôle emploi.

Les Echos 07/03/2017

Assurance-chômage : les négociations redémarrent

Les partenaires sociaux reprennent, ce mardi, les négociations sur l'assurance-chômage interrompues en juin dernier. La séance, qui doit durer toute la journée, ne devrait pas déboucher sur des évolutions majeures, le chef de file de la délégation patronale, Alexandre Saubot, est en effet absent pour cause de déplacement aux Etats-Unis pour son entreprise. Il sera remplacé par Florence Poivey. Les partenaires sociaux vont revoir l'ensemble du projet qu'a transmis le Medef il y a huit jours aux syndicats. Ces derniers pourraient se réunir entre eux dans les prochains jours pour examiner d'éventuelles convergences. La date du 13 mars « circule », signale un syndicaliste.

social-emploi-chômage-syndicats-entreprises

Grève à Pôle emploi: 13% de participation (direction)

Paris, 6 mars 2017 (AFP) - La grève à Pôle emploi, lancée à l'appel de quatre syndicats (FO, SNU-FSU, CGT et Sud), était suivie lundi par 13,36% des salariés et la "quasi-totalité" des agences étaient ouvertes, a indiqué la direction de l'opérateur public.

Quatre agences étaient fermées, sur plus de 850 en métropole et en Outre-mer, a précisé la direction dans un communiqué.

Environ 200 salariés ont par ailleurs manifesté dans la matinée dans l'est de Paris sous la pluie entre la place Gambetta, dans le 20e arrondissement, et le siège de la direction générale, Porte des Lilas, a constaté un journaliste de l'AFP. Dix-huit rassemblements étaient également organisés dans les capitales régionales, selon le SNU-FSU.

Les syndicats FO, SNU-FSU, CGT, qui représentent 44% des agents de l'opérateur, et Sud (non représentatif), ont appelé à une grève ce lundi, reconductible mardi, contre la "transformation" du métier de conseiller chargé de l'indemnisation, la "dématérialisation à outrance" et pour la "défense du service public".

"Touchez pas à nos métiers ! Non, non, non à la GPEC !" ont scandé les manifestants parisiens. Ils demandent le "retrait" de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, qui vise à accroître les effectifs de conseillers à l'emploi via un redéploiement des agents chargés de l'indemnisation.

"Cet accord, c'est la destruction de nos missions. La direction fait tout pour simplifier, automatiser. Le but, c'est que le demandeur d'emploi ne soit plus accompagné par les conseillers mais par les machines", s'est inquiété Rubens Bardaji (CGT).

"On entre dans l'ère de la déshumanisation des services, de la substitution des conseillers par des algorithmes, il faut arrêter le lessivage de cerveaux du tout-numérique", a renchéri Jean-Charles Steyger (SNU-FSU).

Des représentants des syndicats grévistes devaient être reçus à 11H00 par la direction générale de Pôle emploi, puis à 15H00 au cabinet de la ministre du Travail, Myriam El Khomri, selon les syndicats.

juc-jah/cel/it

2017/03/06 12:09:43 GMT+01:00
#431971 DGTE 0776 DPA36 (4) AFP (319 words)

L'Humanite - mardi 7 mars 2017

MOBILISATION

Pôle emploi en lutte contre son émiettement

Les agents de Pôle emploi étaient mobilisés hier dans toute la France pour dénoncer le démantèlement du service public à base de suppressions d'emplois, et appellent à se battre contre sa robotisation.

Des dizaines de pancartes et autant de parapluies devant le siège de Pôle emploi. Hier, plus de deux cents agents ont défilé sous la pluie dans le 20e arrondissement de Paris, à l'appel de la CGT, du SNU-Pôle emploi, de FO et de SUD. Dans toute la France, des manifestations étaient aussi organisées contre les attaques tous azimuts contre le service public de l'emploi. Dans le viseur : l'accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (Gpec), qui fera basculer, d'ici à la fin de l'année, un tiers, voire la moitié des 6 000 conseillers chargés de l'indemnisation des chômeurs vers le suivi.

Une catastrophe pour Nathalie Potavin, délégué syndicale centrale de la CGT Pôle emploi : *« Ils veulent simplifier à outrance l'indemnisation, mais cela n'a rien à voir, par exemple, entre une assistante maternelle et un journaliste. Au temps des Assedic, les chômeurs étaient reçus sans aucun problème et repartaient avec leur montant d'allocation. On a perdu de vue que le demandeur d'emploi est un individu. Aujourd'hui, on fait passer en priorité les cas les plus faciles à calculer, il n'y a pas d'égalité de traitement. »*

L'accélération du recours au numérique

Avec cette perte de compétences dans le domaine de l'indemnisation, la gestion des litiges des demandeurs d'emploi, déjà compliquée, s'annonce chaotique. Malika Zédiri, de l'association de chômeurs et précaires Apeis, voit tous les jours des privés d'emploi se casser les dents. *« Nous avons accompagné un intérimaire qui avait un problème de trop-perçu la semaine dernière, nous avons rencontré un conseiller, ça s'est réglé, mais comment va-t-on faire à l'avenir ? Ça nous inquiète beaucoup. »* Cette réorientation des agents ex-Assedic va de pair avec une accélération du recours au numérique, un des prétextes avancés pour supprimer des postes dans le cadre du plan stratégique Pôle emploi 2020. La direction fait une confiance aveugle aux algorithmes avec notamment la mise en ligne, en novembre dernier, du site Bob emploi, une plateforme de mise en relation entre demandeurs d'emploi et des offres non pourvues.

Grève reconductible, à Pôle emploi, hier devant le siège à Paris. A.Morissard/IP3

« Que ce soit pour l'accompagnement ou l'indemnisation, on veut remplacer les agents par des machines ! » lance Rubens Bardaji, du bureau national de la CGT Pôle emploi. *« C'est un cache-sexe numérique. Ce qui devrait nous intéresser, c'est uniquement le taux de retour à l'emploi des chômeurs »*, souligne Jean-Charles Steyger, son homologue du SNU-Pôle emploi.

Car, l'efficacité du tout-dématérialisé laisse à désirer. Sans un contrôle sur les annonces d'emploi, les couacs se multiplient. La semaine passée, la CGT révélait que, sur 1 298 offres passées au crible, plus de 600 étaient illégales. Sous des trombes d'eau, son écharpe enroulée sur la tête pour contrer le climat capricieux, Nicolas Splinder, agent à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) et militant SUD emploi, déplore cette robotisation. *« La dématérialisation nous donne plus de boulot, on doit répondre à deux fois plus de mails et on travaille moins en équipe. On nous a également supprimé deux psychologues du travail, alors que nous avons un public difficile, avec un de plus forts taux de RSA. »*

Cent millions d'euros dans les poches du privé

Alors que Pôle emploi est aussi vidé de sa substance avec de plus en plus d'externalisation du suivi des chômeurs, via des contrats de 100 millions d'euros tombés dans les poches des opérateurs privés, un autre péril guette. La régionalisation est en train d'anéantir un pan supplémentaire de ses missions. Jean-Charles Steyger rappelle que *« les conseils régionaux ont déjà recueilli une partie de la compétence emploi, notamment ce qui concerne les prospections auprès des TPE-PME, le recueil d'offres d'emplois et l'insertion des jeunes à Pôle emploi. Il va y avoir doublon avec les 12 000 personnes qui travaillent sur ces questions chez nous. Si ce processus continue, les demandeurs d'emploi ne seront plus traités de la même manière, que l'on soit à Lyon ou en Bretagne. C'est pour cela qu'il est important de maintenir un service public national »*.

Une délégation a été reçue hier par la direction de Pôle emploi, puis au ministère du Travail. Sans succès. Les grévistes reconduisent le mouvement aujourd'hui. •

CÉCILE ROUSSEAU

DIX-HUIT MANIFESTATIONS ÉTAIENT ORGANISÉES DANS TOUTE LA FRANCE CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE PÔLE EMPLOI.

REPRISE DES NÉGOS UNEDIC

Syndicats et patronat se retrouvent aujourd'hui pour une négociation express pour de nouvelles règles d'assurance-chômage, mais la rencontre promet d'être tendue. Si le projet patronal aborde l'épineuse question des contrats courts, ce texte ne comporte ni objectif chiffré ni dispositif contraignant pour enrayer l'explosion des CDD de moins d'un mois. *« C'est n'importe quoi »*, a dénoncé Denis Gravouil, de la CGT.

social-emploi-chômage-syndicats-entreprises,LEAD
Pôle emploi: la grève se termine sur une faible mobilisation

ATTENTION - ajoute non reconduction de la grève ///

Paris, 7 mars 2017 (AFP) - La grève à Pôle emploi, suivie mardi par seulement 1,74% des salariés en métropole et qui n'a provoqué aucune fermeture d'agence, ne sera pas reconduite pour un troisième jour, ont annoncé les syndicats à l'origine du mouvement.

Le préavis, déposé par FO, le SNU-FSU, la CGT et SUD, "n'est pas prolongé", a indiqué Rubens Bardaji (CGT) à l'AFP, une information confirmée par Jean-Christophe Steyger (SNU-FSU).

Mais trois des quatre syndicats (SNU-FSU, CGT et SUD) ont tout de même lancé pour mercredi, journée des droits des femmes, un "appel" à "mobilisation autour de l'égalité des femmes et des hommes", a annoncé M. Steyger.

Mardi, au deuxième jour de grève, le taux de gréviste a chuté par rapport à lundi, quand 13,36% des agents avaient débrayé. Quatre agences sur plus de 920 avaient dû fermer.

Les syndicats FO, SNU-FSU, CGT et SUD, qui représentent 48% des agents de l'opérateur, avaient appelé à une grève reconductible contre la "transformation" du métier de conseiller chargé de l'indemnisation, la "dématérialisation à outrance" et pour la "défense du service public".

Les grévistes réclamaient notamment le "retrait" de l'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, qui vise à accroître les effectifs de conseillers à l'emploi via un redéploiement des agents chargés de l'indemnisation.

Des représentants des syndicats grévistes ont été reçus lundi par la direction, qui s'est dite "sensible à leurs revendications" tout en se défendant de remettre "en cause les métiers".

Elle a par ailleurs fait remarquer que si les syndicats grévistes "ne voulaient pas" de l'accord GPEC, "il leur suffisait de s'y opposer". Bien que minoritaires au sein de Pôle emploi, les syndicats FO, SNU-FSU et CGT sont, pour l'instant, majoritaires au niveau de la branche professionnelle, où s'est négocié l'accord, et avaient donc la possibilité de l'invalider.

jah/db/bir

2017/03/07 18:48:12 GMT+01:00
#435720 DGTE 1995 DQL85 (4) AFP (306 words)

Le Monde - mardi 7 mars 2017

Code du travail : la refondation enterrée

Le comité ad hoc prévu par la loi El Khomri ne verra pas le jour d'ici à la présidentielle

Simple retard à l'allumage ou enterrement en catimini ? La commission de refondation du code du travail, dont la mise en place avait été annoncée pour janvier, ne verra pas le jour d'ici à la fin du quinquennat de François Hollande. Le gouvernement, qui peinait à former cette instance prévue par l'article 1er de la loi El Khomri, a finalement jeté l'éponge. Il a toutefois l'intention de laisser à l'équipe qui lui succédera une feuille de route pour engager ce chantier titanesque et ultrasensible politiquement.

La commission en question, qui doit accueillir des *« experts »* et des *« praticiens des relations sociales »*, est censée proposer une nouvelle architecture de la partie législative du code du travail. A la faveur de cette réécriture, *« une place centrale »* sera attribuée *« à la négociation collective »*, précise la loi du 8 août 2016. Dans cette optique, les discussions entre le patronat et les syndicats ont vocation à fixer les règles dans des *« domaines de compétence »* et un *« champ d'action »* plus larges qu'à l'heure actuelle. Une philosophie qui s'inscrit dans la continuité du texte porté par la ministre de l'emploi, Myriam El Khomri, puisque celui-ci donne déjà la primauté aux accords d'entreprise en matière de temps de travail.

Un moment pas idéal

Mais cette approche inspire des craintes à une partie de la gauche et chez certains syndicats, qui y voient la porte ouverte à un code du travail à la carte dans chaque entreprise – avec le risque de tomber dans le moins-disant social. Ce fut d'ailleurs une des principales critiques des opposants à la réforme El Khomri.

Et ceci explique, aussi, que le gouvernement ne se soit pas empressé de mettre sur pied la commission de refondation. D'après une source au cœur du dossier, *« la ministre ne souhaitait pas trop réveiller la contestation »* sitôt la loi promulguée. En outre, la publication des nombreux décrets d'application a mobilisé *« toutes nos forces »*, souligne une autre source au sein de l'exécutif. Mais durant l'automne 2016, Mme El Khomri avait indiqué que cette nouvelle instance serait installée en début d'année.

Pour certains au sein de l'exécutif, le lancement de la commission en fin de législature était « la meilleure façon de flinguer le dispositif »

Or, la tâche s'est, très vite, avérée ardue. Plusieurs personnalités approchées par l'exécutif pour siéger au sein de la commission ont fait comprendre que le moment choisi, à quelques mois de la présidentielle, n'était pas idéal. Parmi elles, le président de la chambre sociale de la Cour de cassation, Jean-Yves Frouin.

L'idée *« de participer à une instance, qui va prendre beaucoup de temps »* pour rédiger un nouveau code susceptible d'être *« jeté à la poubelle »* par la nouvelle équipe au pouvoir, n'est *« pas très motivante »*, confie un universitaire qui a adressé un refus poli au gouvernement. Au sein de l'exécutif, certains considéraient que le lancement de la commission en fin de législature était *« la meilleure façon de flinguer le dispositif »*, complète un fin connaisseur du sujet.

Bernard Cazeneuve a donc demandé à Michel Yahiel, le tout nouveau commissaire général de France Stratégie (et ex-conseiller social de M. Hollande), de formuler des préconisations afin de *« préparer l'installation de cette instance »*. Elles seront mises *« à la disposition du prochain gouvernement à qui il appartiendra d'installer cette commission »*, écrit le premier ministre dans la lettre de mission à M. Yahiel.

Dans l'entourage de Mme El Khomri, on reconnaît qu'il existe un *« risque »* que cette commission soit passée par pertes et profits, tout en rappelant que sa création est une obligation inscrite dans la loi. Dommage qu'elle n'ait pas encore vu le jour, commente un magistrat spécialisé en droit du travail : *« Ça laisse un vide et un énorme flou pour l'avenir, en cette période bien fluctuante. »* ■

BERTRAND BISSUEL

Les Echos - mardi 7 mars 2017

Fonctionnaires : 24 projets pour améliorer l'organisation du travail

FONCTION PUBLIQUE — Plate-forme d'entraide, d'échange et de partage de compétences, formation, covoiturage... : vingt-quatre projets pour « *la fonction publique de demain* » ont été sélectionnés par le ministère de la Fonction publique et seront présentés ce mardi à Paris. Ces projets, conçus par des agents des trois fonctions publiques, visent à améliorer l'organisation du travail. Ils devraient bénéficier du fonds de soutien à l'innovation en matière de ressources humaines dans la Fonction publique de l'Etat, doté de 1 million d'euros, créé le 1er janvier 2017.

Le débat citoyen avec l'agora de l'Humanité

Comment mettre la transformation sociale à l'ordre du jour des élections de 2017 ? (2)

RAPPEL DES FAITS Cette période de controverses entre candidats et programmes, sur fond de grave crise politique, appelle un débat démocratique. *L'Humanité* ouvre ses colonnes aux citoyen-nes.

Le combat pour la justice

Françoise Dumont

Françoise Dumont Présidente de la Ligue des droits de l'homme (LDH)

Sauf à vouloir défendre ses propres privilèges, il est difficile aujourd'hui de ne pas souhaiter une transformation sociale qui s'attaque aux maux dont souffre notre société et qui la fragmentent. La file de ceux qui attendent, par tous les temps, devant une distribution des Restos du cœur nous rappelle que la cinquième puissance mondiale s'arrange avec l'accroissement de la précarité, des inégalités et de l'exclusion. Dans un pays qui s'enorgueillit d'être celui des droits de l'homme, près de 9 millions de personnes sont laissées au bord de la route, avec des difficultés d'accès à des droits fondamentaux comme les soins, un logement, un niveau de vie décent… Certaines d'entre elles vivent dans un total isolement social, parce que de nombreux espaces, en zones urbaines, périurbaines ou rurales, sont à la dérive. On sait combien le FN est maître en la capacité de faire son miel de ce sentiment d'abandon et combien la disparition de nombreux services publics a eu sur ce plan des effets ravageurs.

Comment mettre à l'ordre du jour la transformation sociale ? Le premier levier est sans doute à trouver dans la devise républicaine elle-même, à condition de retenir chacun des trois termes qui la composent. Liberté et fraternité, bien sûr, mais aussi l'égalité. Égalité de toutes et de tous devant la loi, dans l'accès aux droits, à tous les droits, qu'ils soient civils, politiques, économiques ou sociaux, culturels ou environnementaux. Ce combat pour l'indivisibilité et l'effectivité des droits est celui que mène quotidiennement la Ligue.

Le second levier est la solidarité, ciment de la cohésion sociale. C'est autour d'elle que s'est bâti notre système de protection sociale. Elle doit continuer à en être le pivot, alors que la solidarité est trop souvent perçue comme une source de dépenses et non comme un investissement social.

Enfin, il faut renforcer la participation des personnes aux décisions qui les concernent. Cette exigence interpelle le fonctionnement même de la démocratie. Dans un monde qui enregistre une montée inquiétante des populismes, la France n'a pas l'exclusivité de la crise de la démocratie, mais la démocratie française connaît des problèmes spécifiques. D'abord, ceux qui sont liés à une Constitution dont le noyau dur des institutions semble aujourd'hui obsolète. En dépit de la loi sur la parité, la sous-représentation des femmes perdure, à pratiquement tous les niveaux ; l'exercice des responsabilités est réservé à des professionnels et à un personnel politique déconnecté de la vie réelle, au point quelquefois de méconnaître le prix d'un pain au chocolat. À des degrés différents, les partis eux-mêmes manquent d'enracinement social. La politique ne donne plus un langage à ce que vivent les gens.

Elle interpelle aussi la qualité du dialogue social dans ce pays et la reconnaissance du droit d'expression syndicale. La condamnation des huit anciens salariés de l'usine Goodyear parle d'elle-même. Alors que la direction de l'entreprise et les cadres concernés avaient retiré leur plainte, cette très lourde peine a signé l'aggravation continue du climat social et interroge sur le regard porté par certains magistrats sur la réalité de la violence sociale. Pour la première fois dans notre pays, la justice a prononcé une peine de prison ferme pour de tels faits, ce qui constitue un pas de plus dans la volonté de criminaliser le mouvement syndical et social, sans doute dans l'espoir de freiner ainsi toute aspiration à la transformation sociale. ●

L'État social, l'alternative

Christophe Ramaux Économiste, initiateur de l'Appel des 138 économistes

Marx est précieux pour penser le capital. L'exploitation salariale existe et avec elle la lutte des classes. Mais il faut le dépasser pour penser l'émancipation. Marx pensait la totalité sociale à l'aune des rapports de production capitalistes et soutenait que l'alternative surgirait de la coopération entre les producteurs au sein même des entreprises capitalistes. Cela a été une double erreur. Face au capitalisme actionnarial et autocrate, il y a lieu de développer une gestion plus coopérative des entreprises. Il est toutefois difficile de percevoir une poussée des travailleurs associés et d'en faire le socle de l'alternative. Les contradictions du capitalisme ont bien contribué à générer sa remise en cause. Mais c'est ailleurs, avec l'État social, qu'a surgi l'alternative. L'État social est la véritable révolution économique et sociale léguée par le XX[e] siècle. À bien y réfléchir, en France comme dans tous les pays (même si c'est à des degrés variables), nous ne vivons pas dans une économie de marché, mais dans une économie mixte, avec du marché et de l'intervention publique. Dit autrement, il n'est pas faux de dire que nous vivons dans une économie capitaliste. Le capital domine à bien des égards. Mais il ne surdétermine pas tout. Nous ne vivons pas dans des économies monocapitalistes.

Près de la moitié des emplois s'exercent dans un cadre non capitaliste : 30 % d'emplois publics (7,2 millions, dont 5,4 millions dans la fonction publique), près de 10 % dans l'économie sociale et solidaire et 10 % d'indépendants. La valeur ajoutée par les fonctionnaires (leur contribution au PIB : 364 milliards en 2015) et par les salariés des entreprises publiques (EDF, SNCF…) représente près de 40 % de celle des sociétés non financières privées. Ce n'est pas rien, et ces activités échappent au capital. S'y ajoutent la protection sociale, avec les prestations en espèces (retraite avant tout, mais aussi allocations-chômage et familiales, RSA…), soit 436 milliards, et les transferts en nature de produits marchands (médicaments et consultations libérales remboursés, allocation logement…), soit 131 milliards. Ces prestations soutiennent fortement le privé (les retraités consomment, etc.), mais leur circuit n'est pas financiarisé, au grand dam du capital.

L'État social, c'est le *« socialisme maintenant »*. Or, paradoxalement, nous n'avons pas vraiment sa théorie et, donc, de support suffisant pour le défendre et l'étendre (pour répondre aux défis écologiques, en particulier). C'est la deuxième erreur. En réduisant l'analyse de la totalité sociale à la lutte des classes au sein des entreprises capitalistes, le marxisme interdit de penser la portée révolutionnaire de l'État social. Pour un marxiste, l'État est bourgeois ou capitaliste *« en dernier ressort »*. Il en va de même pour la démocratie, laquelle est pourtant l'autre grand support de l'émancipation.

Le capitalisme libéral fait coexister d'immenses besoins sociaux insatisfaits (mieux se loger, manger, se soigner, se cultiver…) et des millions de personnes qui ne demandent qu'à travailler pour les satisfaire. Quel gâchis ! Il y a bien lieu d'offrir une alternative. Et l'État social et la citoyenneté en sont le cœur. ●

Coauteur de Sortir de l'impasse. Appel des 138 économistes. Les Liens qui libèrent.

L'intervention directe

Bruno Levy

Michèle Riot-Sarcey Professeur émérite d'histoire contemporaine

Nous sommes nombreux à nous interroger sur la situation d'incertitude dans laquelle nous plonge la campagne électorale. Nous assistons au spectacle, impuissants, silencieux, et tentons vainement d'appréhender des enjeux indéchiffrables. Afin d'échapper à la justice, la droite s'enfonce dans une dérive qui frise l'inconscience. Pendant ce temps, la vie réelle continue et se déroule au gré des manifestations contre les violences policières, tandis qu'auprès des migrants, les associations se mobilisent et comblent, tant bien que mal, l'incurie des États français et européens. Et toujours les nouvelles des licenciements, ponctuées de grèves, apparaissent sur les écrans, entre deux prises de parole des candidats et entre deux affaires. L'électorat de gauche est, malgré tout, unanime à projeter, à très court terme, une refondation de la démocratie dans le cadre d'une *« vraie République »*, comme l'ont proclamée, il y a bien longtemps, les héritiers de 1792. C'est le

Suite page 13

Comment mettre la transformation sociale...
L'Humanité - 07/03/2017

Suite de la page 12
seul moyen de s'en sortir par le haut. Il serait peut-être temps de retrouver le sens des mots d'une devise républicaine dont la compréhension émancipatrice semble avoir été perdue. Le détournement des promesses aboutit, aujourd'hui, à l'inversion du sens du mot liberté. Nous sommes passés de l'idée d'émancipation à la nécessité de... s'exploiter soi-même.

« VOUS DEVEZ ÊTRE LE CHANGEMENT QUE VOUS VOULEZ VOIR DANS CE MONDE », DISAIT GANDHI, DIRIGEANT POLITIQUE DE L'INDÉPENDANCE INDIENNE.

Et pourtant, nombre d'entre nous souhaitent, dès maintenant, participer à cette refondation démocratique, où chacun pourrait prendre ses responsabilités et où, tous rassemblés au sein du quartier – de la commune jusqu'à l'Assemblée représentative –, nous pourrions contribuer aux prises de décision, à l'issue de débats structurés. La liberté retrouverait ainsi sa signification d'autrefois, quand il était encore possible de l'identifier au *« pouvoir d'agir »*.

Comment comprendre que nos représentants futurs, les quelques rares qui prévoient d'échapper au néolibéralisme, envisagent, comme la plus radicale promesse, de réunir une Constituante afin d'édicter de nouvelles lois dans le cadre d'une VI[e] République hypothétique qui sera dans l'incapacité d'échapper aux règles non écrites d'une mondialisation au service des intérêts financiers. Comment laisser entendre, auprès d'une population fortement politisée, que la démocratie se réduise au vote. Pourquoi ne pas mettre en œuvre, pendant la campagne électorale, un vaste débat collectif entre tous, où chacun-e pourrait s'exprimer, y compris à travers la critique des programmes des candidats, que ce soit sur un compromis ponctuel entre aspirants au pouvoir ou sur la façon de s'auto-organiser progressivement, afin de rendre réelle la devise républicaine en la détournant de l'auto-exploitation, de l'inégalité croissante et du rejet de l'autre.

L'intervention directe, à l'échelle locale notamment, n'est-elle pas la meilleure façon d'enrayer la montée du Front national ? Résister mais aussi débattre avec un électorat *« dégoûté »*, las, n'est-ce pas à la portée de chacun, afin d'échanger sur les vraies raisons de ce choix parce que l'on connaît ses voisins ; les entendre et les dissuader de commettre l'irréparable, comme le pratiquent, au sein des universités *« populaires »*, nombre d'habitants des villes où la présence de l'extrême droite est importante comme à Toulon ou à Orange, par exemple. En effet, il est illusoire d'imaginer être entendu du haut d'une tribune, encore moins de s'exprimer par la voix d'un tribun, si l'objectif est d'enrayer le populisme ambiant.

Et les négociations au sommet entre candidats – en l'absence de toute prise de position concrète et publique de femmes et d'hommes – apparaissent dérisoires quand la fraction réactionnaire se place au-dessus des lois et discrédite, voire avilit, toute parole émanant des politiques. Si nous voulons, à terme, sortir du néolibéralisme et aujourd'hui résister face au déni du droit, il nous faut dès maintenant prendre nos responsabilités et nous approprier les ressorts de la vraie démocratie, si toutefois les candidats nous le permettent. •

Une nouvelle force politique

Jacques Demarthon/AFP

Pierre Khalfa
Coprésident de la Fondation Copernic

Nous sommes dans une situation paradoxale. Les politiques néolibérales et néoconservatrices aboutissent à une dégradation considérable de la situation d'une grande majorité de la population et à un affaissement des libertés démocratiques. Face à ces politiques, des mouvements sociaux d'ampleur, comme la mobilisation contre la loi El Khomri soutenue par une grande majorité de l'opinion, se font jour qui montrent que la société française n'est pas prête à accepter la régression sociale programmée par les classes dirigeantes. De même, la réaction de l'opinion au projet de déchéance de nationalité, les très nombreux gestes de solidarité envers les migrants sont le signe que la montée de la xénophobie produit des anticorps vivaces qui la contiennent. Les multiples initiatives porteuses de pratiques sociales innovantes dessinent les contours d'une société nouvelle, et l'impact de Nuit debout est le signe de la vivacité des exigences démocratiques dans notre pays. Tout cela montre l'actualité d'une alternative politique porteuse d'un projet d'émancipation. Et pourtant, cette alternative politique paraît lointaine. Le scepticisme vis-à-vis de la politique semble se répandre dans toutes les couches sociales.

Les classes populaires, qui ont été la cible principale des politiques néolibérales, oscillent entre colère, écœurement et résignation. L'espoir d'un avenir meilleur semble bouché et produit un ressentiment propice à la recherche de boucs émissaires, ce qui nourrit le FN. À l'exception de ce dernier, un processus de décomposition semble s'enclencher dans toutes les forces politiques.

Dépasser cette situation suppose d'abord d'enrayer les reculs sociaux actuels. Cela suppose que les mouvements sociaux puissent gagner sur leurs objectifs. Des victoires partielles sont fondamentales pour stopper la remise en cause continue des protections sociales, source permanente d'angoisse, et pour redonner espoir et confiance dans l'avenir. Ne le cachons pas, ces victoires seront très difficiles à obtenir, comme le démontrent les expériences de ces dernières années, et demanderont de toute façon des affrontements d'ampleur.

Ces mobilisations, outre le fait de transformer les rapports de forces sociaux, participent de la formation d'un nouvel imaginaire social émancipateur, porteur d'espérance, et permettent ainsi d'enraciner un projet politique transformateur dans les consciences. Ce dernier ne se réduit pas à un programme, pourtant indispensable, de mesures concrètes réalisables, mais doit porter une perspective d'avenir qui permet à l'espoir de naître et de résister aux vents contraires.

La transformation sociale et écologique ne peut être du simple ressort des partis politiques. Un tel projet doit rassembler une large coalition regroupant, à égalité de responsabilités, forces sociales et organisations politiques, chacune avec sa spécificité. Au-delà, une reconfiguration du champ politique actuel est une nécessité absolue pour que naisse une nouvelle force politique dans laquelle les classes populaires puissent se reconnaître.

Le Front de gauche avait été une tentative dans ce sens. Elle a échoué, n'ayant pu dépasser la forme d'un simple cartel. Une telle reconfiguration ne peut donc être le simple produit d'une recomposition/regroupement des partis existants, même si ceux-ci doivent en être partie prenante (mais seront-ils prêts à abandonner la défense de leurs intérêts particuliers ?). Elle ne peut non plus être un mouvement construit autour et pour un individu dans une perspective présidentialiste sous peine d'être en total décalage avec les aspirations démocratiques existant dans la société.

Cette nouvelle force devra rompre avec un fonctionnement vertical et autoritaire, savoir intégrer en son sein les nouvelles générations militantes et les acteurs des mouvements sociaux dans les quartiers populaires. Rude défi... L'élection présidentielle pourrait être l'occasion de lancer un tel processus. •

POURSUIVEZ LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR

social-syndicats-patronat-chômage,PREV
Derrière la négociation sur l'assurance chômage, l'enjeu du paritarisme (PAPIER D'ANGLE)

Par Bertille OSSEY-WOISARD

Paris, 5 mars 2017 (AFP) - Derrière la délicate négociation sur l'assurance chômage, se profile un autre enjeu, celui de l'avenir du paritarisme, une singularité toute française régulièrement remise en cause à droite mais aussi par le candidat à la présidentielle Emmanuel Macron.

"Si on arrive à un accord sur l'assurance chômage, le paritarisme en sortira grandi", reconnait Philippe Louis, président de la CFTC, à quelques jours de la reprise des discussions.

Agirc-Arrco (retraites complémentaires), Action logement, Unédic (assurance chômage), justice prud'homale, Apec : ces structures sont gérées en commun par les organisations patronales et syndicales, soit en "paritarisme", un terme popularisé dans les années 1960 par André Bergeron, le secrétaire général de Force ouvrière.

Le plus vieux système paritaire est né en 1806, avec les conseils prud'homaux.

Le "paritarisme" gère un quart de la protection sociale en France, soit 150 milliards d'euros, une ampleur sans équivalent dans le monde, selon un rapport parlementaire.

Ses détracteurs, principalement politiques de droite et instituts réputés libéraux, pointent son "opacité" de gestion, l'"ingérence" de l'Etat ou la faible représentativité des organisations patronales et syndicales.

Dans une étude publiée le 2 mars, l'institut libéral Montaigne juge le paritarisme à "bout de souffle". Thibault Lanxade, vice-président du Medef, parle, lui, d'un système "en bout de course" dans un ouvrage publié à l'automne. Pour l'ancien président Nicolas Sarkozy, paritarisme rime avec "immobilisme" car "plus on dialogue, moins on fait".

Entre reprise en main par l'Etat ou privatisation, les avis divergent sur les "solutions".

Emmanuel Macron propose d'étatiser la gouvernance de l'Unédic et de la formation professionnelle, à l'image de ce qui s'est passé avec l'assurance maladie au milieu des années 1990, lors de la réforme Juppé si décriée.

"Il n'y a rien de pire, tranche le candidat d'En marche!, qu'un système où celui qui décide n'est pas celui qui paie". Pour lui, les syndicats "ne doivent pas se substituer aux détenteurs de l'intérêt général".

- 'Réformer en profondeur' -

Syndicats et patronat jugent, eux, qu'ils sont les "mieux placés" pour comprendre les besoins des salariés et de l'entreprise.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, qui appelle à "un vrai retour" du paritarisme pour la gestion de l'assurance maladie, n'est "pas persuadé" que l'État "gère mieux" l'Unédic.

"Si les lacunes du paritarisme sont réelles et les négociations parfois infructueuses, syndicats et patronat doivent continuer de régler ensemble les questions économiques et sociales importantes", écrit M. Lanxade.

Or, ces dernières années, les partenaires sociaux ont prêté le flanc à la critique en échouant à s'entendre sur des dossiers majeurs.

En 2015, après quatre mois de négociations tendues, ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur une réforme du dialogue social. Le gouvernement a repris la main, donnant naissance à la loi Rebsamen.

En 2016, c'est autour du compte personnel d'activité que les deux parties n'arriveront pas à s'entendre, laissant encore une fois le gouvernement piloter.

Dernier blocage: l'échec en juin 2016 des négociations sur l'assurance chômage.

Ces couacs, "forcément, exposent le paritarisme", souligne Stéphane Sirot, historien, spécialiste du dialogue social.

"Ce qui se joue aujourd'hui avec l'assurance chômage est déterminant, car cela arrive avant une échéance présidentielle. Le prochain gouvernement pourrait se saisir d'un éventuel blocage pour réformer en profondeur et mettre à mal le système paritaire", selon lui.

Pas question pour autant de signer un accord à tout prix, préviennent les syndicats. "Le paritarisme, ce n'est pas brader le droit des salariés sous prétexte de maintenir un système paritaire", prévient Denis Gravouil, négociateur de la CGT pour l'assurance chômage.

Conscientes des lacunes, certaines organisations syndicales s'interrogent sur une éventuelle réforme de "la méthode" de négociation. Actuellement, la tradition veut que les textes discutés (Unédic, Agirc-Arrco, nouvelles réformes ...) soient proposés par le patronat, qui héberge également les réunions (au siège du Medef) et les préside.

L'idée serait de transférer ces réunions dans un lieu neutre mais aussi de préparer en commun le projet d'accord à négocier.

bow/db/bir

by : Bertille OSSEY-WOISARD

2017/03/05 09:49:02 GMT+01:00
#429654 DGTE 0330 DOD12 (4) AFP (644 words)

Challenges

Les propositions chocs de l'Institut Montaigne pour réformer le paritarisme

EXCLUSIF François Béharel, président du groupe Randstad France, et Gérard Adam, professeur émérite au CNAM, ont tous les deux rédigé un rapport pour l'Institut Montaigne sur le paritarisme. A contre-courant, les deux auteurs plaident pour une série de réformes ambitieuses pour sauver le système.

Le paritarisme, c'est l'un des sujets polémiques de la campagne présidentielle. Emmanuel Macron, le candidat d'En Marche !, a été le premier à jeter un pavé dans la mare en annonçant vouloir nationaliser l'Unédic, organisme gestionnaire de l'assurance chômage. A droite, François Fillon veut imposer aux syndicats des réformes chocs (dégressivité et recul de l'âge à la retraite). Alors faut-il en finir avec ce mode de gestion des assurances sociales héritées de l'après-guerre ? Non répond l'Institut Montaigne, think tank libéral, qui publie un rapport intitulé *" Dernière chance pour le paritarisme de gestion ".*

Certes, les auteurs, François Béharel, président du groupe Randstad France, et Gérard Adam, professeur émérite au CNAM, dressent un diagnostic au vitriol. *" La gouvernance paritaire peut constituer un frein à la mise en œuvre de réformes de structures "*, constatent-ils. L'exemple le plus criant est l'assurance chômage : alors que ce régime est endetté à hauteur de 25 milliards d'euros, les partenaires sociaux n'arrivent pas depuis deux ans à se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour réduire la voilure. Pour en finir avec cette mauvaise gestion, trois scénarios ont été envisagés : la privatisation des organismes paritaires, leur étatisation ou une solution intermédiaire qui consiste en une série de réformes drastiques. En dépit des coups de boutoir des politiques, c'est la dernière option qui a été retenue car aux yeux des auteurs le paritarisme est *" un vecteur de pacification sociale "*.

Selon eux, la première urgence est d'instaurer une règle d'or pour garantir l'équilibre des comptes et en finir avec les dérapages financiers. *" L'objectif est de responsabiliser les partenaires sociaux en leur fixant une ferme obligation de résultat et des critères drastiques dont certains peut-être même difficilement acceptables "*, précisent les auteurs. Autre idée forte : renforcer la légitimité des mandataires siégeant au sein des organismes paritaires en instaurant un comité chargé de contrôler l'aptitude des candidats à exercer leur fonction. *" Ces personnes doivent être qualifiées pour prendre des décisions difficiles sur des dossiers complexes "*, précisent-ils.

Ces mesures visent à pousser syndicats et patronat à sortir des positionnements *" idéologiques "* qui aboutissent à des compromis *" tièdes "*. De ce point de vue, l'Unédic est emblématique des errements du paritarisme de gestion. *" La garantie financière apportée par l'Etat pousse les partenaires sociaux à ne pas assumer leur responsabilité et à prendre des décisions difficiles mais*

vertueuses ", poursuivent les auteurs. D'où leur volonté de clarifier les rôles de chacun en faisant intervenir le parlement qui voterait tous les quatre ans un cadre pluriannuel définissant les grandes orientations. A charge pour les partenaires sociaux de prendre les bonnes décisions. A défaut, c'est le gouvernement qui reprendrait la main…

Challenges a interrogé les deux auteurs, François Béharel, président du groupe Randstad France, et Gérard Adam, professeur émérite au CNAM.

Vous dressez un constat assez sévère du paritarisme de gestion. Quels sont ses principaux dysfonctionnements ?

Le paritarisme a besoin d'une gestion transparente, rigoureuse sur le plan financier, proche des entreprises et des salariés avec des mandataires compétents. Souvent, ce n'est pas le cas. Le paritarisme souffre aussi parfois d'une ingérence de l'Etat qui ne facilite pas la prise de responsabilité par les partenaires sociaux.

Il y a un paradoxe dans votre rapport : vous pointez les dysfonctionnements du paritarisme mais dans le même temps vous le défendez. Pourquoi ? Surtout à l'heure où plusieurs candidats comme Fillon ou Macron veulent le mettre à bas…

Certains considèrent en effet qu'il faut renverser la table et que supprimer purement et simplement le paritarisme réglera, comme par enchantement, tous les problèmes. Or casser le thermomètre n'a jamais aidé à soigner le malade. Aussi considérons-nous que le paritarisme, en lui-même, n'est pas en cause. En revanche, qu'il faille le réformer en profondeur, cela ne fait aucun doute. Car en dépit de ses dysfonctionnements, le paritarisme constitue un élément essentiel de la démocratie sociale, à laquelle nous sommes, ainsi que les Français nous semble-t-il, très attachés. Il participe au nécessaire équilibre des pouvoirs entre un Etat omniprésent mais pas omniscient et les représentants de la société civile, syndicats et patronat. Nous rappelons par ailleurs que cette position est cohérente avec celle défendue en septembre 2015 dans notre précédent rapport, intitulé *" Sauver le dialogue social "*, dans lequel nous n'appelions pas à la suppression du dialogue social, mais à sa refonte en appui sur des organisations syndicales réformées et relégitimées.

Quel est l'intérêt de la mise en place d'une *" règle d'or "* ? Est-ce la garantie de la fin des dérapages financiers ?

L'autonomie des partenaires sociaux doit avoir pour contrepartie l'obligation absolue d'équilibrer les comptes. Dans le cas contraire, la conséquence ne doit pas faire l'ombre d'un doute : les pouvoirs publics reprendront alors la main à chaque fois que cela sera nécessaire. Donc, oui, cela doit être la garantie de la fin des dérapages financiers.

L'instauration d'un reporting annuel portant sur la gestion des organismes paritaires, est-il la *" solution "* pour promouvoir plus de transparence et retisser un lien entre les usagers ?

Le reporting constitue un moyen à privilégier pour que les gestionnaires passent d'une posture d'affirmation des positions de leur organisation à une attitude de responsables gérant des services d'utilité sociale avec les cotisations des salariés et des entreprises, vis à vis desquels ils doivent rendre compte de leur action.

Pourquoi faut-il concevoir un statut du mandataire ?

A quoi serviraient les quelque centaines de milliers de mandataires si leur rôle était d'être de simples porte-parole des positions de leur organisation, syndicale comme patronale. Les instances paritaires

ont besoin de mandataires légitimes, à la compétence reconnue. Celle-ci ne s'improvise pas compte tenu de l'extrême complexité du système et nécessite une vraie formation de gestionnaire.

Pour la gestion de l'Unédic, vous parlez de confusion des rôles entre l'Etat et les partenaires sociaux. Pouvez-vous expliciter ?

Lors des négociations de 2016, le gouvernement est intervenu directement pour sanctuariser le régime des intermittents et indirectement en multipliant les incitations sur le contenu des discussions. C'est, parmi bien d'autres, le signe d'un paritarisme larvé où, finalement, personne n'est responsable de rien. De surcroit, le dualisme entre Pôle emploi, c'est-à-dire l'Etat, et l'Unedic, c'est-à-dire les partenaires sociaux, fait que les marges de manœuvre de l'Unedic pour agir sur le fonctionnement du marché du travail sont limitées. Ses seuls leviers – le montant et la durée des cotisations – sont aussi les plus sensibles ! Difficile d'y toucher dans le contexte actuel de coût du travail élevé et de chômage de masse.

Pour remédier à cette confusion des rôles, vous proposer un *" tripartisme assumé "*. Quel est son principe ? N'est-ce pas une voie médiane compliquée à mettre en œuvre qui conduirait à une complexification du système ?

L'objectif premier est de clarifier les rôles de chacun et non de complexifier. Il appartient à l'Etat de fixer un cadre général et d'assumer clairement ses responsabilités, sans vouloir utiliser les ressources du paritarisme pour financer d'autres actions relevant de sa responsabilité. Les partenaires sociaux doivent ensuite disposer d'une vraie autonomie dans leur domaine de compétence. Dans le cadre de ce que nous proposons, à savoir le retour à l'équilibre.

Emmanuel Macron propose pour sa part de renationaliser l'Unédic, notamment pour mettre en œuvre des réformes ambitieuses et en finir avec des *" compromis mous "*. Pourquoi ne pas avoir retenu cette solution ?

Rien ne démontre que l'Etat fera mieux que les partenaires sociaux. Plusieurs expériences du passé incitent au doute. Rappelons que l'étatisation de l'Unedic aurait au moins deux conséquences. Etatiser l'Unédic reviendrait d'abord à fiscaliser son financement, qui dépendrait alors de l'impôt et non plus des cotisations, c'est-à-dire des seuls revenus du travail. Etatiser l'Unedic reviendrait ensuite à abandonner la logique assurantielle actuellement en vigueur au profit d'une universalisation de la protection contre le risque de chômage. Or, ce dernier point pose un risque évident de dérive des finances publiques.

Concernant la formation professionnelle, vous recommandez de *" réviser en profondeur la gouvernance d'ensemble "*. Pouvez-vous expliciter ?

La gouvernance de la formation professionnelle, aujourd'hui quadripartite (Etat, collectivités locales, patronat, syndicats), est ingérable. Résultat, le système nous coûte globalement plus de 30 milliards d'euros par an pour une efficacité qui ne pose plus question. Par exemple, l'argent de la formation professionnelle ne bénéficie pas aux personnes qui en ont le plus besoin, comme les chômeurs ou les salariés des PME, en général moins formés que les salariés des grands groupes, et il sert encore trop souvent à financer les organisations syndicales. Bref, c'est une boîte de Pandore qu'il est grand temps d'ouvrir pour faire le ménage. L'heure de la clarification a plus que sonné.

Pourquoi ne pas vouloir supprimer les OPCA, considérés à tort ou à raison comme très opaques et possiblement source de financement des partenaires sociaux ?

Là encore, ce n'est pas l'idée d'avoir ou non une structure qui est en cause. Les OPCA, qui constituent un relais intermédiaire entre les entreprises et les instances nationales, font un travail nécessaire. Leur rôle, à la fois de conseil et de mutualisations des fonds de la formation, est indispensable. En revanche, leur pilotage, source d'opacité et de complexité, doit être repensé.

Sans doute, les OPCA devront-ils notamment développer leur rôle d'appréciation de la qualité des formations. Et passer d'une logique de collecte des cotisations et de gestion administrative des dossiers à une logique d'anticipation des besoins réels du marché et de retour sur investissement. Et ce pour chaque formation.

Les Echos - lundi 6 mars 2017

LE POINT DE VUE

de **Gilles Lecointre**

Pour le travail universel !

On nous a présenté dans les années 1990 le concept de la « nouvelle économie », qui s'accommodait d'entreprises dont les pertes étaient supérieures à leur chiffre d'affaires. C'était, à l'époque, vu comme « normal ». L'éclatement de quelques bulles a fait exploser cette idée cocasse. Mais la voilà qui renaît avec le revenu sans travail et pour tous ! Doit-on prendre cela au sérieux ? La réponse est oui, puisque tout le monde en parle et que certains en font leur programme politique. Essayons de réfléchir sans a priori.

Tout revenu est la contrepartie d'une activité économique. Celui qui perçoit le revenu peut être celui qui a généré l'activité : c'est le cas le plus simple et le plus répandu. Ce peut être aussi quelqu'un d'autre que le producteur lui-même – dans ce cas, on parle de redistribution. Il en existe, en France, de nombreux mécanismes : par l'impôt, par l'allocation de subventions, par l'attribution de minima sociaux.

De cette première analyse, on peut donc avancer que, dans son principe, le revenu « universel » existe déjà et depuis longtemps : il y a de nombreuses situations où des citoyens bénéficient de revenus qu'ils n'ont pas générés par leur travail. Mais, deuxième question soulevée, cet avantage pourrait-il s'étendre à tout le monde ? La réponse est oui… mais à la condition d'en avoir les moyens ! Car ces revenus « universels » seront à prélever sur tous les autres revenus issus de l'activité « productrice ». Et si, à l'extrême, tout le monde percevait ses revenus sans aucun travail, l'activité globale serait alors nulle et il n'y aurait plus rien à distribuer…

Cependant, dans le raisonnement des promoteurs du revenu universel, il y a une parade absolue : le travail va disparaître, tout sera automatisé. On nous promet le passage à l'eldorado d'un monde où, sans rien faire, on vivra riche et inactif ! Ce raisonnement n'est pas sérieux. Rappelons-nous que nous sommes entrés dans une économie de services (secteur générateur d'emplois et peu « mécanisable »), dans une ère où les métiers liés à l'écologie s'imaginent à l'infini et dans un monde où la pauvreté concerne la majorité de la planète. Donc, le travail ne manque pas de sources possibles ! Enfin, il convient de souligner que, du point de vue social, l'application d'un tel remède présenterait des inconvénients majeurs : disparition de l'incitation à travailler et fin de la solidarité.

> La solution au chômage n'est pas d'assurer un revenu universel.
>
> C'est de mettre au travail tous ceux qui en sont aujourd'hui exclus.

Le revenu universel apparaît donc comme une idée peu originale, inapplicable économiquement et socialement. C'est une idée marketing qui renverse la cause et l'effet. Pour réduire la pauvreté, il faut d'abord donner du travail à tous en échange d'une activité productrice de revenus. Ceux qui prétendent le contraire vendent du vent, débouchant à terme sur l'augmentation de la pauvreté.

Pour l'ensemble de ces raisons, la seule vraie solution est de mettre au travail tous ceux qui n'en ont pas, en instaurant le « travail universel » (1). Cela est à notre portée. Qui sait par exemple que le CICE coûte 42 milliards par an et que le chômage n'a pas bougé depuis son instauration ? Qui sait que financer un emploi, au SMIC, dans le secteur privé, pour les 650.000 jeunes de moins de 25 ans au chômage, coûterait trois fois moins à l'Etat, soit 14 milliards d'euros ? Une telle embauche n'augmenterait les effectifs du secteur privé que d'un peu plus de 3 %. Employons tous ces jeunes tout de suite. Cela redonnerait une dignité à tous, éviterait bien des révoltes et relancerait l'économie, car les revenus ainsi distribués seraient immédiatement et totalement dépensés.

Il est temps de changer de logiciel avec quelque chose de simple, de direct, de mobilisateur. Mais quel futur président osera ? Ce serait pourtant l'occasion d'un pacte national associant tout le monde dans un même élan. Personne ne pourrait résister à un tel projet. Quand commence-t-on ?

Gilles Lecointre est économiste et entrepreneur, enseignant à l'Essec et à l'Institut Mines-Télécom

(1) « Théorie générale du capital de la croissance et de l'emploi », éditions Gualino, préfacé par Denis Kessler.

Le gouvernement suspend le vote électronique des Français établis hors de France pour les élections législatives de juin prochain

A moins de trois mois des élections législatives, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger Matthias FEKL a annoncé hier, en ouvrant l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), la suspension du vote par voie électronique pour ces élections. Ce vote électronique était prévu du 26 au 31 mai pour le premier tour des législatives et du 9 au 14 juin pour le second.

M. FEKL a invoqué des raisons de sécurité pour justifier cette décision, prise à la suite de deux tests grandeur nature, en novembre et en février, qui "ont révélé de manière concrète la réalité et l'intensité des menaces, et, face à elles, la fragilité de tout système électronique, y compris le meilleur actuellement disponible" et entraîné un avis défavorable de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Il a ainsi cité "les soupçons sur l'élection américaine, la décision des Pays-Bas de renoncer au vote électronique pour les élections législatives du mois de mars". Les risques cyber pesant sur les prochains scrutins étaient au centre des deux dernières réunions du Conseil de défense et de sécurité (cf. BQ du 02/03/2016). "Il n'y a pas lieu de polémiquer. Rien ne serait pire que d'avoir en juin des annulations d'élections ou un doute sur la sincérité du scrutin tout entier. Ce serait insupportable pour notre démocratie", a insisté M. FEKL, face aux réactions suscitées.

> Cette décision a en effet été aussitôt contestée par des élus de l'opposition – le député Frédéric LEFEBVRE (1e circonscription : Canada-Etats-Unis) a lancé une pétition et d'autres s'interrogent sur la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel – et plus largement par le groupe Alliance de la droite, du centre et des indépendants (ADCI) de l'AFE. Interpellée sur Twitter, Mme Axelle LEMAIRE, ancienne secrétaire d'Etat chargée du Numérique, ancienne députée (PS) de la 3e circonscription (Grande-Bretagne-Scandinavie-Pays Baltes) où elle est de nouveau candidate, a, elle, qualifié la nouvelle de "déni démocratique".

Des mesures complémentaires pour garantir l'exercice du droit de vote

Afin de garantir l'exercice du droit de vote des Français de l'étranger, le gouvernement a annoncé trois mesures d'accompagnement : l'ouverture, pour les législatives, des mêmes bureaux de vote que pour la présidentielle ; l'organisation de nouvelles tournées consulaires pour recueillir des procurations (celles-ci peuvent être établies pour une durée maximale de trois ans) ; et le report au 31 mars de la date limite d'inscription pour le vote par correspondance.

> Un décret en ce sens devrait être pris prochainement pour modifier l'article R. 176-4 du Code électoral lequel prévoit que "l'électeur souhaitant voter par correspondance (...) peut demander à recevoir le matériel de vote lui permettant de voter par correspondance sous pli fermé au premier tour et, le cas échéant, au second tour. Sa demande, formulée auprès de l'ambassadeur ou du chef de poste consulaire, doit être reçue au plus tard le 1er mars de l'année de l'élection. L'électeur qui n'a pas fait usage de son droit de vote par correspondance sous pli fermé conserve la possibilité de voter à l'urne, par procuration ou par correspondance électronique".

Précisons que les Français établis hors de France votent une semaine avant ceux résidant en France pour le premier tour de l'élection législative (le dimanche 11 juin), soit dès le samedi 3 juin pour ceux établis sur le continent américain et aux Caraïbes et le dimanche 4 juin pour les autres. Le second tour aura, lui, lieu, le samedi 17 juin pour les Français établis sur le continent américain et aux Caraïbes et le dimanche 18 juin pour ceux établis en France et dans le reste du monde.